

Environnement Canada

Budget des dépenses

1998-1999

**Rapport sur les plans et les
priorités**

Approuvé

Ministre de l'Environnement

Énoncé de la déclaration de la direction

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999

Je sou mets, pour le déposer au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour 1998-1999 au nom de

Au mieux de ma connaissance (et sous réserve des énoncés ci-dessous) :

- L'information dépeint de façon exacte le mandat du Ministère, ses plans, ses priorités, ses stratégies, et les principaux résultats que l'organisation compte obtenir;
- Elle est conforme à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor et aux principes de la divulgation énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités;
- Elle est complète et exacte;
- Elle se fonde sur de solides systèmes d'information et de gestion du Ministère;
- Je suis satisfaite des processus d'assurance de la qualité et des procédures utilisées pour la production du RPP.

La structure de planification et d'établissement des rapports sur laquelle le présent document se fonde a été approuvée par les Ministres du Conseil du Trésor et elle sert de base de responsabilisation pour les résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations fournies.

Nom : _____

Date : _____

Table des matières

Section I: Message de la Ministre de l'Environnement	1
Sommaire des principaux plans et des principales priorités.	3
Section II : Aperçu du Ministère	8
Le mandat, les rôles et les responsabilités du programme de l'environnement	8
Les défis de l'environnement.	9
Considérations d'ordre stratégique	10
Réponse d'Environnement Canada: priorités et principes	11
Plan de dépenses	14
Section III: Les plans et les priorités par secteur d'activité	15
Un environnement sain	15
La sécurité contre les risques environnementaux	24
Une société plus verte	28
Gestion et administration.	34
Section IV: Renseignements supplémentaires	39
Autorisations de dépenser	41
Renseignements sur le personnel	44
Renseignements sur les projets d'immobilisations	45
Autres renseignements financiers	46
Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement	54
Initiatives prévues en matière de réglementation	56
Engagements à long terme du Ministère.	58
Références	60
Personnes-ressources pour plus de renseignements	61
Glossaire.	62
Sigles	64
Index.	65

Section 1: Message de la Ministre de l'Environnement

Les Canadiennes et les Canadiens veulent être rassurés qu'eux et leurs enfants demeureront, dès maintenant et dans l'avenir, dans un environnement sain. Ils veulent aussi que le gouvernement du Canada réaffirme son engagement de préserver et d'améliorer la qualité de notre environnement.

L'environnement du Canada est en meilleure santé aujourd'hui qu'il ne l'a été depuis des décennies. Mais, si nous ne poursuivons pas l'action, tous les gains chèrement acquis au cours des vingt-cinq dernières années pourraient ne pas durer longtemps dans le nouveau millénaire.

En ma qualité de Ministre, j'ai l'intention d'établir un programme environnemental à partir duquel tous et chacun pourraient passer à l'action. Je m'engage envers les Canadiens, dès maintenant et dans le futur, à transmettre le genre d'environnement auquel ils aspirent et qu'ils méritent, le genre d'environnement qui préconise la bonne santé et la prospérité et qui est une source de fierté pour les Canadiens et qui sert d'exemple à tous.

C'est pourquoi je me suis engagée à apporter certaines améliorations importantes dans la qualité de l'environnement canadien dans quatre domaines où les recherches scientifiques nous confirment que les risques sont les plus grands pour la santé humaine et écologique :

- les changements climatiques
- la pureté de l'eau
- la pureté de l'air
- la nature

Personne ne conteste la nécessité de voir le gouvernement prendre des initiatives fortes et efficaces pour aborder ces priorités environnementales. Notre air, notre eau et notre nature sont des biens communautaires du Canada. La capacité de relever ces défis est aussi étendue et aussi diversifiée que le Canada lui-même. La réussite de l'opération dépendra de la volonté et de l'ingéniosité des particuliers de toutes les strates de la vie publique et privée.

Mon optique se fonde sur la conviction ferme que les Canadiens sont bien placés pour réaliser des progrès et que la mosaïque du Canada est fort bien mobilisée par une orientation sur le partage des résultats que nous voulons atteindre. Les Canadiens sont fatigués d'assister à des querelles de compétence et à des conflits de responsabilité - ils veulent que les choses se fassent - et ils veulent savoir où et comment ils peuvent le mieux y contribuer.

Pour joindre le geste à la parole, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada. Ce rapport indique aux Canadiens ce que nous avons l'intention de faire, et à quel moment, pour chacune de mes priorités. Il précise aussi ce qu'Environnement Canada fera au cours des trois prochaines années pour réaliser des progrès mesurables en vue d'atteindre ces résultats. En énonçant certains des résultats mesurables, mon idée non seulement jette les bases d'une opération efficace, mais elle répond aussi aux besoins des Canadiens qui veulent nous voir prendre une orientation qui soit fiable, transparente et ouverte. En tant que tel, elle établit un cadre clair de responsabilisation pour les partenariats du Ministère.

L'orientation axée sur les résultats et fondée sur les connaissances scientifiques représente la seule façon de mobiliser les partenariats et d'inspirer l'innovation dont nous avons besoin pour faire des améliorations durables à la qualité de l'environnement canadien.

Christine S. Stewart

Sommaire des principaux plans et des principales priorités

Pour la période visée par le présent Rapport sur les plans et les priorités, voici quelles sont les priorités d'Environnement Canada :

- ❑ **Les changements climatiques.** En 1995, les émissions canadiennes de gaz à effet de serre étaient de 9,2 % au-dessus des niveaux de 1990. Avec les autres ministères fédéraux, Environnement Canada travaille à élaborer un programme national pour respecter les nouvelles obligations internationales pour la réduction des émissions. En outre, Environnement Canada continuera à améliorer sa capacité de prévision pour aider les Canadiens à se protéger eux-mêmes, à protéger leur propriété et leurs moyens de subsistance contre la réalité de la variabilité climatique et à s'adapter aux changements climatiques.
- ❑ **La pureté de l'eau.** Environnement Canada travaille de concert avec ses partenaires pour prévenir les rejets de substances toxiques dans l'air et dans l'eau, pour éliminer presque complètement de l'environnement les substances toxiques les plus pernicieuses, pour gérer le cycle de vie des autres substances préoccupantes, pour régénérer et préserver les écosystèmes.
- ❑ **La pureté de l'air.** La mauvaise qualité de l'air provoque un nombre inacceptable d'hospitalisations et de décès prématurés dans les villes canadiennes. Environnement Canada s'efforce de prévenir les émissions canadiennes qui contribuent au smog urbain et de transmettre à plus de Canadiens des renseignements sur les périodes de smog, par des prévisions sur la qualité de l'air.
- ❑ **La nature.** Avec ses partenaires, Environnement Canada s'efforce de préserver la biodiversité dans les écosystèmes en activité, de rétablir les espèces à risque et de conserver l'habitat de ces espèces.

En collaboration avec ses partenaires, Environnement Canada veut établir des échéances pour les objectifs susmentionnés de façon à encourager et à sous-tendre une action concertée. Environnement Canada accordera plus d'importance à l'établissement de partenariats avec les citoyens canadiens; il leur transmettra l'information et certains instruments qui leur permettront de prendre des mesures pour faire progresser certains dossiers, comme la salubrité de

l'air, la pureté de l'eau, les changements climatiques et notre patrimoine naturel.

Environnement Canada donnera suite à ces priorités, en grande partie par son secteur d'activité, *un environnement sain*. Le Ministère continuera à transmettre les connaissances scientifiques, à concevoir des politiques, à déterminer les perspectives et les coûts, à adopter et à appliquer, au besoin, des règlements, des règles et des stimulants. Ses objectifs consistent à intégrer les mesures relatives à la qualité de l'air et aux changements climatiques, à cibler la gestion du cycle de vie des substances toxiques et la prévention de la pollution et à accélérer les mesures visant à éliminer presque complètement les pires substances toxiques; à collaborer avec les provinces pour protéger les espèces à risque et à accélérer le parachèvement du réseau canadien des aires protégées; à continuer à mettre à contribution les collectivités locales et tous nos citoyens et atteindre de véritables résultats en matière d'environnement par l'effet de ses initiatives axées sur les écosystèmes.

Le deuxième secteur d'activité d'Environnement Canada, *la sécurité contre les risques environnementaux*, correspondra aux priorités en continuant à diffuser aux Canadiens des renseignements météorologiques et environnementaux qui puissent leur permettre de comprendre les questions atmosphériques et de s'adapter aux risques associés à la pauvre qualité de l'air, aux graves intempéries et aux changements climatiques. Ses objectifs consisteront à améliorer son climat, à établir des réseaux de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, à créer de nouveaux produits et à accroître la capacité de prévision du Ministère; à collaborer avec les autres ministères du gouvernement, avec les provinces et l'industrie pour essayer d'atteindre à une certaine uniformité nationale et à une réaction coordonnée face aux accidents de la pollution et aux catastrophes environnementales; à améliorer et à favoriser la préparation et la prévention.

Son troisième secteur d'activité, *une société plus verte*, contribuera aux priorités du Ministère en renseignant les Canadiens, en les amenant à définir des objectifs limités dans le temps et à leur fournir l'information, les compétences et les instruments dont ils ont besoin pour passer à l'action et obtenir des résultats dans le domaine de l'environnement. Ses objectifs consisteront à mieux permettre aux Canadiens de recevoir l'information en matière

d'environnement, de communiquer ses données scientifiques plus efficacement, à favoriser la prévention de la pollution, à collaborer avec l'industrie pour éliminer les entraves à l'innovation, à maintenir le rythme donné par l'élaboration de la position canadienne sur les changements climatiques et par l'accord national sur l'harmonisation environnementale pour se partager les programmes et la responsabilité des problèmes et des principaux dossiers.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé son intention de marquer l'approche du nouveau millénaire par une série d'initiatives spéciales. Environnement Canada compte participer pleinement à ces initiatives et il annoncera d'autres activités au cours de la prochaine année.

Pour donner suite aux priorités du Ministère, Environnement Canada adhérera à cinq principes :

- ❑ Se préoccuper d'abord des résultats

- ❑ Mobiliser les principaux partenaires et les principales collectivités locales
- ❑ Les bonnes données scientifiques représentent la base de toute mesure
- ❑ Obtenir des résultats par l'innovation, le partage de l'information et les meilleures pratiques
- ❑ Le gouvernement fédéral fait sa part et fait preuve de leadership

Environnement Canada a adopté une stratégie axée sur les écosystèmes pour réaliser ses priorités et pour rendre opérationnels ses principes.

Selon le cadre très détaillé des résultats d'Environnement Canada (annexe 7), les suivants sont les résultats à long terme et les objectifs et mesures du succès retenus dans l'étude des plans et des priorités du présent rapport.

Environnement Canada (EC)

avec ses partenaires, cherche
à obtenir des résultats :

À démontrer par des (objectifs/mesures du succès) :

Un environnement sain

But : Réduire les effets négatifs sur l'atmosphère, mieux en comprendre les conséquences et mieux s'y adapter.

Limiter les concentrations de gaz à effet de serre par des mesures planétaires jusqu'à des niveaux qui évitent une grave perturbation des systèmes climatiques.

Protéger contre la détérioration l'air pur que nous respirons au Canada et les bassins atmosphériques où l'air est encore pur au Canada.

Réduire au minimum les effets négatifs des particules inhalables sur la santé humaine et la visibilité.

Réduire au minimum les effets négatifs des émissions de SO₂ et de NO_x sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, la santé humaine et les matériaux.

Améliorer les connaissances sur les processus atmosphériques de façon à prévoir les futurs changements atmosphériques et à pouvoir les affronter.

- Élaborer, d'ici décembre 1999, de concert avec Ressources naturelles Canada et d'autres partenaires, un plan national pour la mise en oeuvre du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre; Environnement Canada jouera le rôle de chef de file dans certains domaines particuliers, comme l'éducation et la sensibilisation du public, l'extension, les recherches scientifiques.
- Terminer, d'ici la fin de 1999, les négociations relatives aux règles internationales associées à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto et conclusion d'une entente par les pays en développement pour une participation utile.
- Établir, d'ici la fin de 1999, les normes pancanadiennes du CCME sur les particules et l'ozone troposphérique.
- Publier, en 1998, un nouveau niveau de la qualité de l'air ambiant pour les particules fines.
- Rédiger en vue de négociations, d'ici avril 1999, une annexe sur l'ozone à l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air.
- Négocier, d'ici la fin de 1999, le protocole de la CEE-NU sur les multipolluants, les multieffets (ozone et précipitations acides).
- Promulguer, au début de 1999, un règlement sur le soufre dans l'essence.
- Élaboration, d'ici la fin de 1999, d'une stratégie pancanadienne sur les précipitations acides pour les années de l'après-2000.
- Terminer la contribution scientifique du Canada au troisième rapport d'évaluation (1998-2000) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont Environnement Canada est responsable.
- Moderniser, d'ici la fin de 1999, le matériel de surveillance de la qualité de l'air et les installations de laboratoire de façon à améliorer la mesure et l'analyse des produits chimiques de l'atmosphère.

But : Éliminer la menace causée par les substances toxiques.

Déterminer en temps opportun, et selon de bonnes données scientifiques, les sources et les quantités de substances toxiques qui doivent faire l'objet d'une gestion.

Prendre des mesures de gestion en vue de l'élimination presque complète des substances toxiques persistantes et bioaccumulables.

Prendre des mesures de gestion pour prévenir, réduire ou éliminer les risques que posent les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes non conformes aux critères de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques.

- Déposer de nouveau au Parlement la LCPE, en 1998.
- Terminer, en 1998-2000, l'évaluation des risques des 25 substances de la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire.
- Établir, d'ici la fin de 2000, les normes pancanadiennes du CCME pour les dioxines, des furannes, le mercure et le benzène.
- Élaborer et mettre en oeuvre des plans en vue de l'élimination presque complète, conformément aux deux PGST (celle du fédéral et celle du CCME), des substances toxiques persistantes et bioaccumulables qu'on aura identifiées (en cours).
- Signer, en 1998, des protocoles de la CEE-NU et sur les POP et les métaux lourds.
- Parachèvement, d'ici la fin de 2000, de la convention mondiale du PNUE sur les POP.
- Mettre en oeuvre (1998-2000) des recommandations pour gérer les 25 substances toxiques de la première liste des substances d'intérêt prioritaire.
- En vertu de l'inventaire national des rejets polluants, exiger de façon obligatoire, d'ici la fin de 1998, l'établissement de rapports sur les matériaux envoyés hors site à des fins de recyclage.
- Réduire de 25 000 tonnes les substances toxiques rejetées dans l'atmosphère, par l'intermédiaire du programme ARET, d'ici la fin de 1999.
- Application par tous les ministères fédéraux (1998-2000) de la Stratégie fédérale de prévention de la pollution.
- Mettre en oeuvre, d'ici la fin de 1999, le processus fédéral de planification de la prévention de la pollution pour les substances toxiques qui relèvent de la LCPE.
- Dresser, d'ici la fin de 1999, des plans d'action régionaux en vertu de la CCE de l'ALENA.
- Respecter les obligations relatives à la stratégie binationale (1998-2005).
- Appliquer, d'ici la fin de 1999, le repérage informatisé des déchets dangereux pour les éliminer en toute sécurité et les recycler.
- Mettre en oeuvre, en 1998, un plan d'action en vertu du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

But : Appliquer de façon juste et efficace les lois et les règlements de l'environnement.

Un haut niveau de conformité avec les lois et les règlements.

- Cibler la promotion de la conformité et prendre des mesures d'application pour les substances appauvrissant la couche d'ozone, les déchets dangereux, la contrebande de la faune, en particulier aux frontières internationales, à partir de 1998.
- Améliorer, en 1998, la coordination entre organismes et, par l'intermédiaire du CCME, amorcer les discussions sur l'harmonisation de l'application de la loi.

But : Préserver et améliorer la biodiversité canadienne et planétaire.

Réaliser des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril par l'intermédiaire des initiatives fédérales pour les espèces en péril.

Soutenir à des niveaux convenables, ou les y augmenter, certaines populations ciblées de la faune qui relèvent de la compétence fédérale.

Protéger et améliorer les habitats fauniques et les écosystèmes d'importance.

Faire progresser le programme international de la biodiversité par le leadership et l'expertise du Canada.

- Déposer de nouveau la LPEPC au Parlement, en 1998.
- Élaborer une stratégie de mise en oeuvre de concert avec les provinces et les territoires afin d'en arriver à un accord national pour la protection des espèces à risque, en 1998.
- Mettre à jour, d'ici août 1999, le règlement concernant les oiseaux migrateurs.
- Mettre en place, d'ici mars 1999, tous les groupes de travail régionaux des partenaires en vol.
- Mieux comprendre l'état des habitats en fonction des écosystèmes par le plan des réserves nationales de la faune, en 1998.
- Terminer, d'ici septembre 1998, la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- Approuver, en 1998, le règlement d'application de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCH) au sujet des effets personnels et ménagers, des animaux d'accompagnement et des dispositions relatives à l'étiquetage des colis ou des contenants de livraison relativement aux espèces énumérées dans la convention CITES.
- Publier, en 1998, le premier rapport du Canada comme pays sur la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et parachèvement, d'ici la fin de 1998, des modules fédéraux sur l'application de la stratégie canadienne de la biodiversité.
- Terminer, d'ici la fin de 1998, les négociations internationales sur le Protocole de la sécurité biologique rattaché à la Convention sur la diversité biologique.

But : Préserver et restaurer les écosystèmes.

Leadership fédéral pour préserver et protéger les ressources en eau du Canada.

Les sciences relatives aux écosystèmes, les instruments et l'information à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes.

Déterminer les écosystèmes vulnérables qui doivent avoir priorité et les conserver par des stratégies ou des initiatives.

Mettre en oeuvre les initiatives écosystémiques de priorité nationale.

- Mettre à jour, en 1999, la politique fédérale des eaux.
- Étendre, en 1999, le Programme des contaminants dans le Nord et les recherches sur les substances toxiques.
- Améliorer, en 1999, les renseignements socio-économiques à l'appui des décisions.
- Élaborer, en 1998, l'initiative sur les écosystèmes du Nord et l'inaugurer en 1999.
- Lancer, en 1998, des initiatives relatives aux prochaines phases du Saint-Laurent, au bassin inférieur du fleuve Fraser et du détroit de Géorgie, aux écosystèmes de la côte Atlantique et des rivières du Nord.

La sécurité contre les risques environnementaux

But : Prévisions météorologiques et environnementales opportunes et exactes et avertissements des graves intempéries.

Information opportune et exacte sur les données météorologiques et environnementales à l'intention des Canadiens.

Judicieuses décisions relatives aux répercussions sociales et économiques du changement du temps, du climat et de l'hydrologie.

Capacité scientifique pour comprendre les états passés, présents et futurs de l'environnement atmosphérique.

- Fournir, d'ici la fin de 2001, un accès en temps réel aux données climatiques.
- Installer sept nouveaux radars Doppler et adapter douze radars existants à la capacité Doppler en vertu du projet national des radars, d'ici la fin de 2000.
- Élargir, d'ici la fin de 2000, les prévisions du smog jusqu'à quatre régions locales sensibles.
- Établir, en 1998-2001, au moins cinq marchés cibles pour les produits spécialisés, à commencer par le secteur des médias et celui des transports.
- Répondre, d'ici la fin de 1998, aux recommandations du rapport provisoire du groupe de travail sur les inondations de la rivière Rouge.
- Établir un mécanisme de rétroaction des clients pour résoudre les préoccupations des clients, d'ici la fin de 1998.
- Améliorer, d'ici la fin de 1999, la représentation des nuages et des aérosols dans les modèles climatiques et météorologiques.
- Mieux comprendre, d'ici la fin de 2001, les processus physiques et chimiques dans le cycle de vie des composantes de l'atmosphère (gaz à effet de serre, substances toxiques, précurseurs des précipitations acides).
- Mieux comprendre, d'ici la fin de 2000, les domaines où le Canada est vulnérable aux changements climatiques et mieux comprendre aussi les politiques internationales et nationales de l'après-Kyoto.
- Améliorer, d'ici la fin de 2000, les prévisions saisonnières et mieux comprendre la prévisibilité et la variabilité du climat.

But : Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences pour l'environnement des urgences qui frappent le Canada.

Prévenir les rejets accidentels.

- Avec les autres ministères du gouvernement, évaluer, au début de 1999, les méthodes actuelles de prévention des urgences et de préparation aux urgences dans les 20 installations fédérales qui traitent des substances dangereuses (CCAIM, liste 1) et y apporter des améliorations.
- Mettre en oeuvre, en 1998, le Système national des urgences environnementales et explorer la possibilité, au début de 1999, d'harmoniser le système avec les autres ministères et avec trois provinces.
- Élaborer, d'ici la fin de 1999, une entente auxiliaire sur les urgences en vertu de l'Accord d'harmonisation du CCME.

But : Les Canadiens utilisent efficacement et en temps opportun les renseignements et les conseils relatifs à l'environnement.

Des produits et des services pour des décisions responsables sur le plan de l'environnement.

- Établir des indicateurs de la santé de l'environnement canadien et faire rapport régulièrement, par les bulletins des indicateurs et la Voie verte, des progrès que le Canada réalisera en vue du développement écologiquement durable.
- Établir, d'ici la fin de 1998, des sites sur la Voie verte au sujet des questions comme la pureté de l'air et de l'eau, la nature et les changements climatiques, pour offrir un accès intégré, à guichet unique, aux données scientifiques d'Environnement Canada.
- Terminer, en 1998-2000, des évaluations intégrées (sur le triple plan social, économique et environnemental) de l'état scientifique et environnemental de 12 questions prioritaires (les précipitations acides, les effets des rayons UV-B, les éléments nutritifs, le mercure, etc.).
- Mettre au point des instruments et des modèles informatiques pour aider les Canadiens à comprendre et à visualiser les répercussions possibles des inondations et du développement industriel sur les écosystèmes, d'ici la fin de 1999.

Il existe un large appui de la part de la population pour les services d'information offerts par Environnement Canada.

- Faire paraître des bulletins et des publications, mettre au point des applications informatiques, prendre d'autres initiatives, en 1998, pour rendre plus accessibles et mieux communiquer aux Canadiens les données scientifiques d'Environnement Canada.
- Par le truchement de la Biosphère, transmettre des renseignements et des instructions sur la réduction de la pollution de l'eau et l'importance d'avoir une eau propre dans les écosystèmes du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

But : Mettre au point des technologies douces pour en retirer des avantages sociaux, économiques et environnementaux et des instruments pour la prévention de la pollution.

Mettre au point de technologies et de techniques en matière d'environnement et en faire la promotion à l'échelle nationale et internationale.

- Élargir, d'ici la fin de 1999, les protocoles internationaux, les ententes et les transferts de technologie pour bâtir une capacité en matière d'environnement.
- Fournir des conseils d'experts pour les évaluations environnementales au sujet de projets et de mémoires au Cabinet.

Rendre les secteurs industriels compétitifs par des technologies et des techniques peu polluantes et propices à la prévention de la pollution.

- Accroître, d'ici la fin de 1999, l'apport des programmes d'avancement des technologies et des opérations non polluantes au Canada et à l'étranger.
- Diffuser par voie électronique, en 1998, par l'intermédiaire du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution, l'information relative à dix secteurs industriels.

Compétences de gestion, capacités et activités dans les collectivités pour aborder les priorités environnementales.

- Augmenter de 20 %, l'aide financière aux organismes communautaires accordée pour 200 projets par année, à l'appui des changements climatiques, de la pureté de l'air et de l'eau, et de la nature, en particulier le nombre de projets communautaires relatifs aux changements climatiques.
- Aider, de concert avec Santé Canada, 100 localités par année par l'intermédiaire du programme d'animation communautaire pour qu'elles puissent mieux traiter des problèmes de santé et d'environnement dans leur région.

But : Bons partenariats nationaux et fortes voies internationales pour mettre en oeuvre un programme de développement durable.

Faire ressortir les intérêts nationaux du Canada au sujet du développement durable dans les enceintes et les mécanismes internationaux.

- Avec le MAECI et d'autres ministères, concevoir, en 1998, un plan cohérent pour les activités internationales en matière d'environnement.
- Respecter, d'ici la fin de 2004, les obligations contractées en vertu de la Convention de Bâle.

Partenariats avec tous les secteurs de la société dans le but d'inciter à l'action en matière de développement durable.

- Mieux partager la stratégie environnementale avec les provinces en appliquant l'accord d'harmonisation et les ententes auxiliaires.
- Nouer, en 1998, des partenariats communautaires et inaugurer des campagnes d'éducation et d'engagement du public pour mieux sensibiliser les gens aux changements climatiques.
- Définir des modèles de durabilité des localités et déterminer les dénominateurs communs.
- Terminer, d'ici la fin de 1999, les mesures initiales d'assainissement du lieu contaminé des mares de goudron de Sydney et du ruisseau Muggah.
- Avec l'industrie, évaluer les entraves à un développement plus rapide et à la diffusion de l'innovation, à l'appui d'un plan national de mise en oeuvre sur les changements climatiques.
- Élaborer, en 1998, une stratégie de mise en valeur du potentiel pour les peuples autochtones.

Intégrer des programmes environnementaux, économiques et sociaux dans les politiques et les opérations du gouvernement dans le contexte du développement durable.

- Élaborer, d'ici juin 1998, de concert avec les autres ministères, les prochaines étapes des stratégies de développement durable et étudier le rôle des mesures fiscales et de la suppression des subventions.
- Partager l'autorité et la responsabilité et envisager des optiques cohérentes avec les principaux ministères pour certains dossiers, comme les changements climatiques, l'application de la LCPE et de la LPEPC.
- Réduire de 30 %, en 1998, la taille du parc automobile d'Environnement Canada; élargir les systèmes de gestion environnementale à Environnement Canada et insérer dans ses contrats, d'ici 1999, des clauses relatives au rendement environnemental.

Nota : Environnement Canada mesure son rendement pendant le cycle de vie d'une question environnementale par rapport à trois sortes de résultats : les produits à très court terme (ou cibles); les produits intermédiaires (réductions des charges de l'environnement, ou prévention de la pollution, ou taux de conformité); les produits à long terme (qualité de l'environnement, capacités de la société). Le genre de résultat que vise particulièrement la planification d'Environnement Canada dépend largement du degré de maturité de la question à l'étude (par exemple, l'état des connaissances, les politiques appliquées, les mesures prises).

Section II : Aperçu du Ministère

Le mandat, les rôles et les responsabilités du programme de l'environnement

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique avec, pour mandat (aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*) de préserver le milieu naturel, d'en améliorer la qualité, de s'occuper des ressources renouvelables (eaux, oiseaux migrateurs et autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), de fournir des services météorologiques, d'assurer le respect des règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et la coordination des politiques et des programmes fédéraux relatifs à l'environnement.

Environnement Canada doit jouer les rôles qui sont les siens depuis longtemps et qui se complètent les uns les autres :

- ❑ Agir à titre de chef de file à l'échelle nationale et sur la scène internationale pour les questions qui ont trait à la durabilité de l'environnement;
- ❑ Agir au nom de tous les Canadiens pour régler les problèmes environnementaux d'importance nationale et pour appliquer les lois et les règlements fédéraux en matière d'environnement;
- ❑ Préconiser, favoriser et encourager les pratiques qui mènent à la durabilité environnementale et collaborer avec d'autres qui ont des objectifs semblables;
- ❑ Accroître la capacité des Canadiens et leur offrir des services pour leur permettre, dans leur vie de tous les jours, de soutenir l'environnement et de s'y adapter.

Le leadership, les pratiques, les services et les règlements d'Environnement Canada s'appuient sur un fondement scientifique et les sciences sont essentielles pour lui permettre d'atteindre les résultats voulus dans tous ses rôles et de donner suite aux priorités mentionnées dans le présent rapport.

Le développement durable constitue le contexte dans lequel Environnement Canada remplit son mandat en matière d'environnement. En tant que but national et politique du gouvernement du Canada, il façonne la gestion de l'environnement au pays. Le Ministère est fort bien placé pour jouer le rôle de chef de file dans la conception d'un

programme et pour mobiliser les Canadiens de façon à faire du développement durable une réalité.

À l'extérieur, les sphères de responsabilisation d'Environnement Canada se répartissent au moyen des secteurs d'activité; à l'intérieur, la gestion des ressources et l'obtention des résultats se font par centre de responsabilité des structures actuelles de l'organisation. Ces structures recoupent les secteurs d'activité selon une gestion par matrice qui veille à ce que le programme de l'environnement soit défini dans le contexte national et qu'il soit exécuté de façon à tenir compte du client et à respecter les différences régionales, de façon à faire des résultats le point central de la planification et de l'établissement des rapports du Ministère et de façon à fournir un même contexte stratégique pour la gestion des dépenses dans tout le Ministère.

Environnement Canada compte sept organisations à son administration centrale :

- ♦ Le cabinet du Ministre et le bureau du Sous-ministre
- ♦ Le Service de l'environnement atmosphérique
- ♦ Le Service de la conservation de l'environnement
- ♦ Le Service de la protection de l'environnement
- ♦ Les services ministériels
- ♦ Politiques et Communications
- ♦ La Direction générale des ressources humaines

et cinq régions intégrées : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon.

Vision : À Environnement Canada, nous voulons que le Canada soit un pays :

- ♦ où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;
- ♦ où l'environnement est préservé au bénéfice des générations actuelles et futures.

Mission : Faire du développement durable une réalité au Canada. Pour aider les générations actuelles et futures de Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui a besoin d'être protégé, respecté et conservé, nous entreprenons et favorisons les programmes :

- ♦ qui réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement;
- ♦ qui transmettent des prévisions et des avertissements météorologiques et qui offrent des services de préparation aux urgences;
- ♦ qui fournissent aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour édifier une société plus verte.

Objectif

La vision d'Environnement Canada se traduit par trois secteurs d'activité axés sur les résultats et en vertu desquels le Ministère planifie ses activités et fait rapport de son rendement :

Un environnement sain : Les Canadiens se soucient des risques que représente pour l'environnement l'activité humaine et ils sont conscients du danger que ces risques posent à la santé humaine et à la durabilité de l'environnement. Ils espèrent que nous comprendrons ces risques, que nous les surveillerons et que nous les préviendrons ou les contrôlerons. Dans ce secteur d'activité, Environnement Canada réagit à ces risques en fournissant les connaissances scientifiques et le savoir-faire en matière de sciences en élaborant des stratégies et des normes nationales avec ses partenaires, en établissant les lois et règlements environnementaux du gouvernement fédéral et en veillant à ce qu'ils soient énergiquement mis en application.

La sécurité contre les risques environnementaux : La vie, les biens et les moyens de subsistance des Canadiens sont menacés par des risques d'origine humaine et naturelle attribuables à l'environnement, par exemple, les violentes intempéries, les déversements de pétrole, les cendres volcaniques aéroportées, les incendies de pneus. Par le truchement de ce secteur d'activité, Environnement Canada permet aux Canadiens de réduire au minimum les risques et de se protéger contre les dangers, de protéger leurs biens et leurs entreprises, et de s'adapter aux conditions changeantes en leur fournissant, en temps opportun, des avertissements relatifs à la météorologie et à l'environnement, en prédisant les états futurs probables de l'environnement et en leur offrant des services qui visent à réduire la fréquence et la gravité des urgences environnementales. Notre capacité de prédiction environnementale fournit aux Canadiens un important instrument social et économique.

Une société plus verte : Par le truchement de ce troisième secteur d'activité, le Ministère cherche à concilier les intérêts écologiques et économiques, à supprimer les obstacles à toute action responsable en matière d'environnement et à intensifier la capacité de tous les secteurs de la société d'agir en fonction de leurs valeurs et de leurs responsabilités environnementales. Le Ministère fournit aux Canadiens des renseignements utiles et accessibles et leur transmet des technologies et des instruments faciles à appliquer, il élabore des politiques propres

à intégrer les considérations d'ordre social, économique et environnemental, il offre des fonds pour des projets et des opérations communautaires à l'appui du développement durable.

Une quatrième activité, *la gestion et l'administration*, assure une direction ministérielle, des systèmes intégrés et des services communs à l'appui des secteurs d'activité.

Les éléments scientifiques d'Environnement Canada sous-tendent chacun des secteurs d'activité du Ministère et ils sont essentiels à l'exécution de sa vision et de sa mission. Ses éléments scientifiques comprennent la recherche, la surveillance et l'évaluation, la mise au point de technologies et d'indicateurs, l'établissement de rapports. Environnement Canada se sert de sa capacité scientifique :

- ❑ Pour comprendre les processus aquatiques, biotiques, terrestres et atmosphériques qui se manifestent naturellement, ainsi que leurs interactions;
- ❑ Pour évaluer les effets des agresseurs connus et nouveaux de l'environnement;
- ❑ Pour concevoir et évaluer des options administratives en matière de contrôle, de gestion et d'adaptation;
- ❑ Pour communiquer ses connaissances scientifiques et pour fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre des mesures et les évaluer de façon à trouver une solution aux problèmes environnementaux.

Contexte

Les défis de l'environnement

Depuis 27 ans, la qualité de l'environnement canadien s'est améliorée. Pourtant, nous faisons face à des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement. La qualité de l'air dans les grandes villes est menacée par l'utilisation de l'automobile et de l'énergie. Les produits chimiques toxiques s'accumulent dans les lacs, les rivières, les fleuves, la faune et le Nord. Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. Un nombre croissant d'espèces ont un avenir incertain. Les catastrophes attribuables aux perturbations météorologiques deviennent de plus en plus fréquentes.

La pollution provient en grande partie d'au-delà des frontières du Canada. On tend de plus en plus à la consommation dans le monde développé et, dans le monde en développement, on assiste à une rapide

industrialisation et à une non moins rapide urbanisation et la population mondiale continue d'augmenter. Tous ensemble, ces facteurs font pression sur les écosystèmes de la planète et la capacité de la terre à fournir la nourriture, l'eau et l'énergie dont nous avons besoin s'amointrit, de même que sa capacité d'absorber les déchets.

Quelles qu'en soient les causes, il en résulte un écart croissant entre le rendement de l'environnement et les pressions sur l'environnement. Les problèmes semblent dépasser notre capacité de les résoudre. Et il peut encore y avoir des surprises à l'horizon dont nous ne sommes même pas conscients aujourd'hui.

Comme nous comprenons mieux les questions environnementales, ainsi comprenons-nous aussi leurs interactions complexes. Nous commençons à constater des liens troublants entre certaines questions qui semblent secondaires, comme l'épuisement de l'ozone et la perte des espèces, la propagation de la dreissena polymorphe (moules zébrées) dans les Grands Lacs et la réapparition du DDT chez les rapaces. Et comme nous comprenons davantage les effets de très faibles concentrations de certaines substances, nous commençons à penser que le seuil des effets est peut-être moins élevé qu'on ne l'avait d'abord cru.

Étant donné que notre attention se porte au-delà des questions purement localisées, nous constatons peut-être les limites des méthodes à l'emporte-pièce qui procèdent par à-coups. Les solutions nécessaires résident peut-être dans la prévention de la pollution à l'échelle de la planète, dans un plus grand respect des seuils de la durabilité des écosystèmes, dans l'utilisation durable des ressources. Ces solutions ne seront pas réalisées à court terme. Pour Environnement Canada, cela veut dire d'obtenir et de soutenir l'engagement de plusieurs partenaires, nationaux et internationaux, pour des méthodes intégrées et pour des mesures coordonnées pendant des années, voire des décennies, en vue d'atteindre des résultats. Ce ne sera pas une mince tâche.

Considérations d'ordre stratégique

Les distinctions traditionnelles deviennent floues entre les questions économiques, sociales et environnementales. L'environnement entre de plus en plus en ligne de compte dans la concurrence commerciale, la qualité de vie, la santé et le bien-être.

À tous les niveaux de la société et dans toutes les instances, les considérations d'ordre environnemental, économique et social doivent être intégrées de façon à stimuler l'emploi et à préserver la qualité de vie. Pour y parvenir, nous devons dissiper le mythe selon lequel les considérations environnementales limitent la compétitivité sur le marché planétaire et nous devons trouver des moyens novateurs de combiner le capital humain, social, financier et naturel.

Avec la mondialisation des questions environnementales, la politique environnementale est internationalisée. Autrefois, Environnement Canada pouvait se concentrer principalement sur le rejet des polluants nationaux aux points de rejet; aujourd'hui, il doit consacrer passablement d'efforts pour élaborer une politique de concert avec d'autres pays et avec des organisations internationales afin de faire face à certains problèmes, comme les précipitations acides, le transport des déchets dangereux, les polluants atmosphériques dangereux, les changements climatiques.

Ce déplacement vers le haut des décisions s'accompagne d'un déplacement vers l'extérieur de la capacité et de la responsabilité vis-à-vis des collectivités et des citoyens. Les Canadiens se préoccupent de leur santé et de leur héritage écologique et ils veulent agir. Environnement Canada a assez bien réussi à mettre les Canadiens à contribution dans les collectivités, mais c'est toujours un défi que d'acquiescer un consensus sur les buts à atteindre et les mesures à prendre lorsqu'on a affaire à des optiques et à des intérêts différents.

Parmi les ordres de gouvernement, l'environnement est une responsabilité partagée. Au gouvernement du Canada, plusieurs ministères et organismes partagent une même responsabilité pour l'environnement. L'environnement est le plus horizontal des mandats. Depuis sa création, Environnement Canada a cherché à améliorer ses relations horizontales. La leçon qui est peut-être la plus importante que le Ministère ait apprise a été que, si l'on met l'accent sur les résultats plutôt que sur les instances, c'est la façon la plus efficace de travailler avec les autres.

Environnement Canada a depuis longtemps comme objectif de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour obtenir des résultats concrets au chapitre de l'environnement. Les efforts antérieurs qui ont été faits pour prendre des mesures mixtes et complémentaires au sujet des grands problèmes environnementaux (par exemple,

la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la réduction des émissions de NO_x, de COV et de SO₂) ont démontré que la collaboration pouvait amener des résultats concrets en matière d'environnement. Le défi consiste à prolonger cette collaboration et à obtenir des résultats réels pour l'accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, récemment signé.

La question du bogue de l'an 2000, a-t-on constaté, représente une source importante de préoccupations pour le Canada et le monde, mais elle pose ses propres défis particuliers au programme de l'environnement. Outre qu'ils créent des problèmes financiers et des problèmes relatifs à l'exécution des programmes, les insuccès des technologies d'information et des systèmes enchâssés pour relever le défi du changement d'année pour tomber dans le nouveau millénaire pourraient menacer le fonctionnement des systèmes qui protègent l'environnement.

Enfin, il y a le défi de poursuivre nos opérations dans les limites d'un budget fixe. Bien que les ressources du Ministère aient fondu en grande partie entre 1994 et 1998, la plupart des grands rajustements de programme ont été terminés et l'on s'attend maintenant à ce que ses niveaux de référence demeurent constants pour passer de notre millénaire au nouveau. Les niveaux fixes de référence transportent leur propre défi; cependant, l'inflation, le renouvellement de l'infrastructure et les nouvelles priorités de programme nécessiteront tous un rajustement régulier aux dépenses d'Environnement Canada.

Réponse d'Environnement Canada

Priorités : Consciente des domaines où le risque est le plus élevé pour la santé humaine et celle de l'environnement, la Ministre a établi quatre grandes priorités comme source d'action pendant les prochaines années :

- **Les changements climatiques :** Les émissions canadiennes de gaz à effet de serre étaient, en 1995, de 9,2 % au-dessus des niveaux de 1990. Environnement Canada travaille, de concert avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les intervenants, à la rédaction d'un programme national pour respecter les nouvelles obligations internationales de réduction des émissions. En outre, Environnement Canada continuera d'améliorer sa capacité de prévision pour aider les Canadiens à se protéger, à protéger leurs biens et leur moyens de

subsistance contre la variabilité du climat et à s'adapter aux changements climatiques.

Environnement Canada accordera une attention particulière aux activités suivantes :

- ♦ Élaborer, d'ici décembre 1999, de concert avec Ressources naturelles Canada et d'autres partenaires, un plan national pour mettre en oeuvre le protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre; Environnement Canada fera preuve de leadership pour certains éléments particuliers, par exemple, dans le cas de l'éducation et de la sensibilisation du public, et des recherches scientifiques.
- ♦ Assurer la contribution scientifique du Canada au troisième rapport d'évaluation (1998-2000) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- ♦ Terminer, d'ici la fin de 1999, les négociations relatives aux règles internationales associées à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto et à l'entente par les pays en développement pour assurer leur participation efficace.

Par suite de l'annonce budgétaire de 1998 au sujet des changements climatiques, une somme annuelle de 50 millions de dollars (10 millions par Environnement Canada et 40 millions par Ressources naturelles Canada) sera consacrée, au cours des trois prochaines années, à mieux faire comprendre au public les changements climatiques et à l'inciter à prendre sans tarder des mesures à ce sujet.

- **La pureté de l'air et de l'eau :** Environnement Canada s'efforce de réduire les émissions canadiennes qui contribuent au smog urbain, d'éliminer presque complètement les substances toxiques les plus dangereuses de l'environnement et de transmettre à plus de Canadiens des renseignements sur les périodes de smog par des prédictions sur la qualité de l'air. En collaboration avec ses partenaires, Environnement Canada veut établir des objectifs pour encourager et soutenir une action concertée.

Faits saillants des mesures prises par le Ministère :

- ♦ Publier, en 1998, de nouvelles concentrations des particules fines pour la qualité de l'air ambiant.

- ♦ Établir, d'ici la fin de 1999, des normes pour l'ensemble du Canada sur les particules et sur l'ozone troposphérique.
- ♦ Promulguer, au début de 1999, le règlement sur le soufre dans l'essence.
- ♦ Rédiger une version provisoire, d'ici avril 1999, une annexe sur l'ozone de l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air.
- ♦ Déposer de nouveau la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* en 1998.
- ♦ Réduire de 25 000 tonnes les rejets toxiques par le truchement du programme ARET et renouveler le programme ARET au delà de l'an 2000.
- ♦ Mettre à jour, d'ici la fin de 1999, la politique fédérale des eaux.
- ♦ Mettre en oeuvre, en 1998-2000, les recommandations visant à gérer les 25 substances toxiques de la première liste de substances d'intérêt prioritaire.

□ **La nature** : Avec ses partenaires, Environnement Canada s'efforce de préserver la biodiversité dans les écosystèmes en activité, de rétablir les espèces à risque et de conserver l'habitat des espèces. Les priorités d'Environnement Canada sont les suivantes :

- ♦ Déposer de nouveau au Parlement en 1998 la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*;
- ♦ Élaborer une stratégie de mise en oeuvre avec les provinces et les territoires pour l'accord national pour la protection des espèces à risque en 1998;
- ♦ Par un plan de réseau des réserves nationales de la faune, en 1998, mieux comprendre l'état des habitats en fonction des écosystèmes;
- ♦ Mettre à jour, d'ici septembre 1998, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour préserver son habitat et influencer sur les méthodes d'utilisation des sols;
- ♦ Continuer la mise en oeuvre de 10 plans de rétablissement et en concevoir 6 autres pour les espèces menacées ou en péril.

Environnement Canada compte participer à l'Initiative gouvernementale du millénaire et annoncera, tout au cours de l'année, de nouvelles activités.

Plusieurs autres mesures sont prises par Environnement Canada au sujet de ces priorités; elles sont décrites dans la section III.

Environnement Canada fera sa part, mais son véritable objectif consiste à mettre tous les Canadiens à contribution pour relever le défi national et atteindre de véritables résultats en faveur de l'environnement.

Chacune de ces priorités revêt une importante dimension internationale. Il faut renforcer et mieux coordonner le programme international du Canada en matière d'environnement. D'où l'engagement que la Ministre a pris de faire en sorte qu'Environnement Canada fasse preuve de leadership dans les enceintes internationales et de collaborer avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce international pour dresser un plan cohérent qui sous-tendra l'action internationale du Canada dans le domaine de l'environnement.

Principes : Pour faire vraiment preuve de leadership, Environnement Canada adhérera aux principes suivants dans l'ensemble de ses activités et de ses partenariats :

- *Il s'attachera principalement aux résultats.* Les Canadiens n'ont guère de patience lorsqu'il s'agit des querelles de compétence. Ils veulent simplement que le travail se fasse. Les gouvernements doivent se concentrer sur ce qui compte, sur les résultats particuliers à obtenir et sur la mise à défi de nos partenaires et de nous-mêmes pour fixer des objectifs et les réaliser.
- *Il mobilisera les principaux partenaires et les collectivités.* Le rôle de chef de file d'Environnement Canada consistera surtout à faire passer à l'action la société canadienne en fonction des résultats. Au cours de la période visée par le plan, Environnement Canada fera ce qui suit :
 - ♦ Il continuera de mettre l'accent sur l'obtention de résultats concrets en matière d'environnement par des actions concertées avec les **provinces et les territoires** et par la mise en oeuvre de l'accord d'harmonisation qui a été signé dernièrement;
 - ♦ Il encouragera les relations avec divers segments du **secteur privé** pour établir des buts communs ou complémentaires, inciter l'**industrie** à passer à l'action et à travailler afin qu'elle puisse soutenir efficacement la concurrence sur le marché planétaire des connaissances en vue du développement durable;

- ♦ Faire participer pleinement les **collectivités** à la planification et à l'exécution des programmes et les mettre à contribution pour définir et réaliser les buts;
 - ♦ Mettre à contribution les **jeunes Canadiens** en leur permettant d'acquérir des connaissances sur le plan de l'environnement et en façonnant une stratégie de gestion d'Environnement Canada;
 - ♦ Bâtir des partenariats avec les **peuples autochtones** pour bien réaliser le développement durable et assurer la santé des écosystèmes;
 - ♦ Contribuer à ériger les positions du Canada pour promouvoir efficacement les intérêts du Canada dans le programme international lié à l'environnement et dans une variété d'institutions et d'enceintes **internationales**.
- *Les bonnes recherches scientifiques représentent le fondement de l'action.* Environnement Canada s'est engagé à soutenir et à moderniser sa capacité scientifique; il continuera à mieux cibler ses recherches scientifiques et à mieux communiquer ses connaissances. Les Canadiens ont le droit de connaître les risques auxquels ils font face et les mesures qu'ils peuvent prendre. L'information est essentielle pour que nous puissions comprendre les problèmes de façon commune et faire ensemble des alliances vers l'action. Environnement Canada augmentera ses voies de communication scientifique d'une façon qui convient aux collectivités locales et aux citoyens.
- *Obtenir des résultats par l'innovation, le partage de l'information et les meilleures pratiques.* La mise au point de nouvelles technologies non polluantes comblera le fossé du rendement de l'environnement et créera des retombées économiques. À cette fin, Environnement Canada prendra les mesures suivantes :
- ♦ Il étendra sa capacité de transférer des technologies innovatrices;
 - ♦ Il travaillera en étroite collaboration avec les universités et le secteur privé.
- *Le gouvernement fédéral fera sa part et il fera preuve de leadership.* Il importe d'aller de l'avant pour donner suite aux principaux engagements du gouvernement fédéral avec nos partenaires. Les mesures à prendre relativement à la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*, à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et aux changements climatiques représentent d'importantes étapes en vue d'une réussite à plus long terme pour ce qui est d'atteindre les résultats environnementaux avec nos partenaires.
- Une stratégie écosystémique est essentielle à la façon dont Environnement Canada remplira son mandat, donnera suite à ses priorités et rendra ses principes opérationnels. Cette optique écosystémique combine les connaissances scientifiques au sujet de l'environnement avec notre manière de comprendre les facteurs sociaux et économiques qui modèlent les attitudes, les perceptions et les comportements humains. Cela présuppose une collaboration entre les clients et les intervenants, de la définition des enjeux jusqu'aux décisions et à la mise en oeuvre.

Plan de dépenses

Sommaire

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes de programme	627,4	578,7	574,7	573,2
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(71,7)	(67,6)	(68,2)	(67,5)
Dépenses nettes de programme**	555,7	511,1	506,5	505,7
Moins : Recettes portées au Trésor	(7,0)	(10,7)	(9,6)	(9,6)
Plus: Coût des services fournis par d'autres ministères	50,3	50,6	50,6	50,6
Coût net du Ministère	599,0	551,0	547,5	546,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Dépenses prévues par secteur d'activité pour la période de planification

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Secteur d'activité				
Un environnement sain	242,8	233,6	232,1	231,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	224,3	200,8	201,9	201,6
Une société plus verte	92,3	80,8	78,5	78,7
Administration	68,0	63,5	62,2	61,6
Total du Ministère	627,4	578,7	574,7	573,2

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** La diminution nette de 44,6 millions de dollars des dépenses prévues pour 1998-1999 par rapport à la prévision des dépenses de 1997-1998 est principalement due à ce qui suit :

- Report du budget d'opération de 1996-1997 en 1997-1998 (21,3)
- Réductions reliées à la Revue des programmes II (20,1)
- Paiements liés au Programme incitatif de départ des employés de 1997-1998 (9,1)
- Achèvement du Réseau canadien de détection de la foudre (9,5)
- Financement pour les initiatives reliées aux changements climatiques (Budget fédéral de 1998) 10,0
- Ajustements inclus dans le Cadre financier 1998-1999 relativement au Plan d'action St-Laurent et l'Irving Whale 6,8

Section III : Les plans et les priorités par secteur d'activité

Un environnement sain

But : Le secteur d'activité d'Environnement Canada qui porte sur l'*environnement sain* consiste à comprendre l'environnement et à prendre des mesures, de concert avec les Canadiens, pour le protéger, le conserver et s'y adapter. Avec ses partenaires et tous les Canadiens, les buts à long terme d'Environnement Canada consistent à réduire les effets négatifs de l'activité humaine sur l'atmosphère et à aider les Canadiens à mieux comprendre ses répercussions et à s'y adapter, à éliminer la menace que posent les substances toxiques pour la santé humaine et l'environnement, à conserver et à améliorer la biodiversité du Canada et de la planète, à conserver et à restaurer les écosystèmes, à appliquer les lois et règlements environnementaux du Canada d'une façon juste et efficace et à en préconiser le respect.

Les rôles : En gardant à l'esprit tous ces éléments, les activités d'Environnement Canada consistent à mettre à contribution les partenaires pour la restauration et la conservation des écosystèmes, comme le fleuve Fraser, les rivières du Nord, les Grands Lacs, la côte Atlantique, à entreprendre de la recherche-développement sur l'atmosphère, les substances toxiques, les eaux et la faune, à travailler de concert avec la Commission mixte internationale, avec les provinces et les collectivités locales pour protéger les intérêts du Canada dans les eaux limitrophes et transfrontalières, à déterminer et à réglementer les produits chimiques les plus dangereux qui menacent la qualité de l'air et de l'eau parmi les quelque 20 000 en usage au Canada, à protéger plus de 400 espèces d'oiseaux migrateurs et 11 millions d'hectares d'habitat, à s'efforcer de soutenir 291 espèces végétales et animales en péril ou à risque au Canada, à faire environ 1 700 inspections par année pour vérifier la conformité aux lois et aux règlements environnementaux du Canada (ce qui a résulté en 85 poursuites au cours des cinq dernières années).

Réaménagement des ressources : Ces activités représentent environ 40 % du niveau de référence du Ministère. L'investissement proportionnel dans les activités de l'*environnement sain* demeure à peu près le même d'année en année. Cependant, en dollars réels, les dépenses d'Environnement Canada affectées à ce secteur d'activité ont baissé de 80 millions de dollars (26 %) entre 1994 et 1998. Bien qu'on s'attende à ce que le niveau de référence demeure stable jusqu'en 2001, l'effet net du

renouvellement de capital, de l'inflation et des autres demandes exercera des pressions additionnelles sur les ressources du programme.

Les compressions ont été faites jusqu'à maintenant par une réduction de la surveillance atmosphérique, en réorientant les recherches consacrées aux changements climatiques, au smog et aux particules, ainsi qu'aux substances toxiques de l'atmosphère, en temporisant comme prévu le programme de dépollution des lieux contaminés et la destruction des BPC du gouvernement fédéral, en réduisant les recherches scientifiques sur les oiseaux migrateurs et la faune, en ayant recours à de nouveaux mécanismes de financement pour le timbre sur la conservation des habitats fauniques, en réduisant les subventions et les contributions, en réduisant les activités de gestion des eaux.

Les risques : Bien que les ressources d'Environnement Canada soient à la baisse, les Canadiens sont de plus en plus exposés à des risques pour leur santé, leur héritage environnemental, le commerce et la prospérité du Canada.

Smog : Le smog dans les villes canadiennes a atteint des niveaux inacceptables pour la santé humaine, selon une récente étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On estime à 1 500 le nombre de Canadiens qui meurent prématurément chaque année en raison du smog. Beaucoup d'autres sont hospitalisés.

Épuisement de l'ozone : La détérioration de la couche d'ozone a contribué à faire tripler le nombre de cancers de la peau au Canada au cours des 15 dernières années.

Biodiversité : Aujourd'hui, 291 espèces sont désignées comme étant à risque au Canada. Dans le monde, nous perdons des espèces à un rythme d'environ 40 par jour et, au cours des 20 prochaines années, nous perdrons le quart des espèces en vie aujourd'hui.

Substances toxiques : 63 % des enfants de l'île de Baffin ont des concentrations trop élevées de BPC dans leur sang. Chaque année, 300 000 tonnes de produits chimiques et de métaux lourds tombent dans le bassin hydrographique des Grands Lacs.

Changements climatiques : Les scientifiques prédisent que les émissions de gaz à effet de serre contribueront à faire augmenter une température projetée de la planète de 1 à 3,5°C. Au Canada, la variabilité croissante des phénomènes météorologiques pourrait augmenter la fréquence des violentes intempéries et des pertes de vies et de biens qui l'accompagnent.

Priorités : Dans ce contexte, les priorités doivent être choisies soigneusement en se fondant sur l'évaluation du risque pour la santé humaine et environnementale et les possibilités d'inciter les principaux partenaires et intervenants à agir. Les priorités pour la période visée par ce rapport sur les plans consistent en la pureté de l'air et de l'eau, la nature et les changements climatiques. C'est en grande partie par son secteur d'activité sur un *environnement sain* qu'Environnement Canada donnera suite à ces priorités.

Les engagements d'Environnement Canada

But à long terme :

Réduire les effets négatifs de l'activité humaine sur l'atmosphère et s'adapter à ses conséquences.

les polluants atmosphériques dangereux, le smog, les substances qui appauvrissent l'ozone et les gaz à effet de serre. Les changements qui en résultent peuvent être regroupés en deux grandes catégories qui sont néanmoins reliées entre elles : la qualité de l'air et les changements climatiques. Les divers polluants qui contribuent à la mauvaise qualité de l'air et aux changements climatiques ont souvent des sources communes. Bien des solutions à ces problèmes résident dans la façon dont nous produisons et utilisons l'énergie et dans les moyens que nous employons pour transporter les personnes et les marchandises. Par exemple, si nous nous

mettions à adopter des sources d'énergie moins polluantes, nous pourrions ainsi réduire les émissions qui contribuent au smog, aux précipitations acides, aux particules et aux changements climatiques. L'adoption d'habitudes davantage respectueuses de l'environnement réduirait les effets sur la santé de la piètre qualité de l'air urbain et des émissions de gaz à effet de serre, tout en offrant la possibilité d'améliorer le rendement du secteur privé.

Les réalisations récentes d'Environnement Canada au sujet de la qualité de l'air se rattachent, entre autres, aux évaluations scientifiques des précipitations acides et du smog, au règlement sur le benzène dans l'essence et sur le diesel à faible teneur en soufre, aux nouvelles normes au sujet des émissions des véhicules de 1998, aux changements climatiques, et à ses négociations sur le protocole de Kyoto.

Malgré ces progrès, le Canada doit tout de même relever deux grands défis. L'urgence consiste surtout à réduire les répercussions de la piètre qualité de l'air urbain sur la santé humaine. Au sujet des changements climatiques, la priorité la plus immédiate consiste à établir les mesures que le Canada doit prendre pour mettre en oeuvre de façon efficace le protocole de Kyoto afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les sciences et la technologie

Vision écosystémique de la science

Dans le but de comprendre plus profondément les effets et les interactions des agresseurs multiples sur l'environnement (p. ex. les précipitations acides, l'épuisement de l'ozone atmosphérique, les substances toxiques, les changements climatiques), Environnement Canada a sciemment adopté une stratégie intégrée, axée sur les écosystèmes, pour planifier ses recherches scientifiques, les mettre à exécution et en transmettre les résultats.

Cette méthode a produit de nouveaux défis et de nouvelles exigences pour nos programmes scientifiques en ce sens qu'il fallait combler les lacunes dans les renseignements, assurer une orientation scientifique aux questions légitimes, veiller à ce que la capacité scientifique de réagir aux nouvelles questions soit maintenue et que les connaissances soient dûment transférées aux Canadiens pour qu'ils puissent prendre des décisions judicieuses.

Environnement Canada a également été porté à rationaliser ses programmes de recherche-développement pour pouvoir davantage s'occuper de la conservation des écosystèmes (p. ex. les répercussions du climat, les rayons UV-B et d'autres contaminants de l'atmosphère), de la protection des écosystèmes (p. ex. les sources et le devenir des substances toxiques, la pollution des sources non ponctuelles, les effets des substances toxiques), de la restauration des écosystèmes (p. ex. l'évaluation et la restauration des sédiments, des lacs et des eaux souterraines), de l'évaluation des répercussions des écosystèmes (p. ex. le climat et les répercussions de l'utilisation des sols sur l'hydrologie dans les écosystèmes aquatiques, et les répercussions environnementales cumulatives et la modélisation intégrée), de la faune et de l'habitat faunique, notamment les espèces en péril.

Le défi consiste à travailler avec nos partenaires (les autres ministères, les provinces, l'industrie) pour élaborer des stratégies qui, dans la mesure du possible, amélioreraient la qualité de l'air, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les autres défis à relever, il faudrait inciter tous les secteurs et toutes les instances du Canada à agir, assurer la responsabilité partagée des problèmes et des engagements du Canada, et surmonter les entraves et éviter tout retard dans la prise des mesures. L'une des stratégies clés consisterait à mettre à

contribution les Canadiens pour réduire de 6 % sous les niveaux de 1990 les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, d'ici 2008-2012.

Il pourrait aussi y avoir les objectifs suivants :

- ❑ La réduction de 50 % de la mortalité attribuable à la pollution atmosphérique, des admissions à l'hôpital et des crises d'asthme, d'ici 2010.
- ❑ La protection de 57 millions d'hectares contre les précipitations acides (réduction de 70 % dans les régions endommagées), d'ici 2010.

Environnement Canada et ses partenaires ont tout particulièrement la responsabilité d'aider les Canadiens à comprendre les incidences environnementales, économiques et sociales des changements climatiques, ainsi que les causes et les effets sur la santé de la piètre qualité de l'air. Les priorités scientifiques d'Environnement Canada consistent à intégrer davantage ses sciences climatiques et la surveillance des effets sur les écosystèmes, ainsi que ses données scientifiques et socio-économiques, à fournir aux Canadiens l'information voulue pour s'adapter à une atmosphère changeante. Environnement Canada compte transmettre ses données scientifiques aussi efficacement que possible pour que les Canadiens comprennent les répercussions et les effets des changements climatiques. Le Ministère collaborera aussi avec ses partenaires de façon à assurer une surveillance suffisante pour appuyer les priorités relatives à la pureté de l'air et aux changements climatiques.

Environnement Canada et ses partenaires dans tout le gouvernement fédéral doivent donner l'exemple en faisant leur juste part. Environnement Canada renforcera ses partenariats clés entre les ministères fédéraux, par exemple, avec Santé Canada pour ce qui est de la piètre qualité de l'air, avec le ministère des Ressources naturelles pour ce qui est des méthodes énergétiques et avec Industrie Canada pour préconiser l'avancement de la technologie.

Environnement Canada, avec le concours de Ressources naturelles Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, fait figure de chef de file parmi les ministères fédéraux par ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par suite de l'annonce budgétaire de 1998 au sujet des changements climatiques, une somme annuelle de 50 millions de dollars (10 millions à Environnement Canada et 40 millions à Ressources naturelles Canada, en sus des ressources qu'ils affectent déjà aux changements

climatiques) sera consacrée, au cours des trois prochaines années, à mieux faire comprendre au public les changements climatiques et à l'inciter à prendre sans tarder des mesures à ce sujet.

Les ressources supplémentaires seront attribuées à de nombreuses initiatives, selon les conseils du Secrétariat interministériel des changements climatiques qui a été établi en février 1998 et qui relève des sous-ministres d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada.

Le gouvernement fédéral ne peut agir seul en la circonstance; il faut une action concertée par l'industrie, les collectivités, les provinces et les Canadiens à titre individuel - c'est indispensable. L'engagement efficace auprès des États-Unis sera aussi essentiel. Dans ce contexte, les mesures du succès d'Environnement Canada en ce qui concerne la planification comporteront les éléments suivants :

- ♦ Élaborer, d'ici décembre 1999, de concert avec Ressources naturelles Canada et d'autres partenaires, un plan national pour la mise en oeuvre du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre; Environnement Canada fera preuve de leadership pour certains éléments particuliers, par exemple, l'éducation et la sensibilisation du public, les recherches scientifiques.
- ♦ Terminer, d'ici la fin de 1999, les négociations relatives aux règles internationales associées à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto et à l'entente par les pays en développement en vue d'une participation efficace.
- ♦ Assurer la contribution scientifique du Canada au troisième rapport d'évaluation (1998-2000) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- ♦ Établir, d'ici la fin de 1999, des normes pancanadiennes sur les particules et l'ozone troposphérique.
- ♦ Publier, en 1998, de nouvelles concentrations des particules fines pour la qualité de l'air ambiant, de concert avec Santé Canada.
- ♦ Rédiger, en vue de négociations, au plus tard en avril 1999, une annexe sur l'ozone à l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air.
- ♦ Moderniser le matériel de surveillance de la qualité de l'air et les installations de laboratoire, d'ici la fin de 1999, pour améliorer l'analyse et la mesure des produits chimiques de l'atmosphère.

- ♦ Négocier, d'ici la fin de 1999, le protocole de la CEE-NU sur les multipolluants, les multieffets (ozone, précipitations acides).
- ♦ Promulguer, au début de 1999, un règlement sur le soufre dans l'essence.
- ♦ Élaborer, d'ici la fin de 1999, une stratégie pancanadienne sur les précipitations acides pour l'après-2000.

But à long terme :

Éliminer la menace que posent les substances toxiques.

Dans le but d'éliminer la menace que posent les substances toxiques, Environnement Canada et ses partenaires ont beaucoup accompli. Au cours de l'année dernière, nous avons publié les deuxième et troisième rapports sur l'*Inventaire national des rejets polluants* et nous avons

amorcé une enquête concertée sur les facteurs qui perturbent le système endocrinien. Pour ce qui est des substances toxiques persistantes et bioaccumulables, nous avons réussi à mener à bon terme la politique de gestion des substances toxiques (PGST) du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME); nous avons consulté des experts sur le bien-fondé scientifique et nous avons proposé l'élimination presque complète de 13 substances toxiques; nous avons obtenu l'engagement de la part des provinces et des territoires d'appliquer l'interdit pancanadien des déchets de remblai contenant des concentrations de BPC plus élevées que 50 ppm; nous avons signé la stratégie binationale sur les substances toxiques dans les Grands Lacs. Dans le cas des autres substances préoccupantes, nous avons annoncé des stratégies de gestion pour quatre des substances toxiques figurant sur la première liste des substances d'intérêt prioritaire; nous avons terminé les rapports sur les options stratégiques relativement à cinq secteurs (production hydroélectrique, fabrication de l'acier, fusion des métaux de base, finition métallique, fibres céramiques réfractaires); nous avons fait l'essai d'autres instruments (réglementation et prohibition des nouvelles substances, comme le chlorophényle, et les actions spontanées, comme les meilleures pratiques de gestion pour le contrôle des émissions de benzène provenant des dessiccateurs au glycol) et de nouvelles façons d'agir (pactes, ententes sur le rendement environnemental, écoefficacité, ISO 14000, responsabilité élargie des producteurs, produits écologiques); nous avons publié le *rapport canadien sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique* (responsable MAINC) et le *rapport sur l'état des connaissances au sujet des contaminants*

environnementaux et de la santé humaine dans le bassin des Grands Lacs (responsable Santé Canada).

Malgré tous ces progrès, il reste encore beaucoup à faire. Le défi fondamental consiste à dissiper l'idée fautive selon laquelle la croissance économique ne peut se faire sans polluer l'environnement. Il est de la plus haute importance de chercher à éliminer presque complètement les substances toxiques persistantes et bioaccumulables existantes et à prévenir le rejet dans l'environnement de nouvelles substances toxiques. Voici nos priorités à ce sujet :

- ❑ Renouveler la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

La LCPE est le plus important instrument d'Environnement Canada pour gérer les substances toxiques. Plus de 7 Canadiens sur 10 sont «très préoccupés» par la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques toxiques. Une LCPE modernisée accordera la priorité à la prévention de la pollution et à l'amélioration des mécanismes et des processus de gestion des substances toxiques.

- ❑ Mettre en oeuvre une stratégie fédérale-provinciale harmonisée pour la gestion des substances toxiques.

Une politique harmonisée pour la gestion des substances toxiques avec les provinces a été négociée; sa mise en oeuvre représente le prochain défi.

- ❑ Accélérer nos mesures relatives aux substances toxiques persistantes et bioaccumulables.

Avec les intervenants, donner suite aux recommandations qui ont été faites pour réglementer les substances toxiques de la première liste des substances d'intérêt prioritaire et accélérer les mesures relatives à celles qui seront déclarées toxiques, persistantes et bioaccumulables. Ces mesures nécessiteront la collaboration et le soutien de l'industrie et des provinces, et il faudra conclure une entente internationale pour mener à l'action.

- ❑ Choisir nos objectifs en fonction de l'évaluation des risques.

Il est important de compter sur la qualité et l'opportunité de l'évaluation des risques pour accélérer les mesures à prendre au sujet des

substances toxiques. Nous devons mener de bonnes recherches scientifiques pour comprendre à fond les répercussions et les effets des substances (p.ex. les produits chimiques qui perturbent le système endocrinien). Nous devons combler les lacunes qui existent dans nos données et poursuivre l'établissement d'indicateurs environnementaux pour démontrer les progrès réalisés en vue de rendre purs l'eau et l'air.

- Employer des méthodes novatrices pour aborder les autres substances toxiques préoccupantes.

La gestion des autres substances toxiques signifie qu'il faut mettre à contribution les chefs d'industries et se concentrer sur la prévention et le cycle de vie. Cela veut dire de faire appel à toute une gamme d'instruments non réglementaires (droit à l'information, défis, pactes, ententes) en sus des instruments réglementaires. Cela veut dire inciter à des solutions novatrices, comme la responsabilité élargie des producteurs, la conception environnementale, la consommation durable, la production durable et l'efficacité. Cela veut dire renouveler le programme ARET au-delà de l'an 2000. Cela veut dire aussi améliorer l'Inventaire national des rejets polluants (y ajouter des substances, abaisser les seuils, entreprendre des activités de repérage pour la prévention de la pollution) pour contribuer aux progrès réalisés dans le cas du repérage.

- Jouer un rôle de chef de file pour régler la question des lieux contaminés.

Les lieux contaminés du gouvernement fédéral sont une source importante de pollution et le gouvernement en a la responsabilité. Puisque les ressources représentent un défi, le gouvernement fédéral doit se concentrer sur les points chauds. Par conséquent, Environnement Canada oriente son expertise de façon à répondre aux préoccupations fédérales qui constituent une haute priorité relativement aux mares de goudron de Sydney, à l'Irving Whale, au lieu du Centre de l'environnement du Pacifique, au récif Randall et aux Bois du Nord, tout en tenant compte de ses propres responsabilités.

- Favoriser une diligence raisonnable auprès des partenaires au sujet des questions relatives à l'an 2000 et prendre des mesures pour se

préparer à l'an 2000 en se fondant sur la deuxième enquête de Statistique Canada.

La priorité d'Environnement Canada consiste aussi à galvaniser une action concertée parmi ses partenaires et à établir des objectifs limités dans le temps pour l'élimination presque complète des pires substances toxiques et à prendre des mesures relatives aux autres substances toxiques préoccupantes.

Les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada dans le cadre de la planification comporteront les éléments suivants :

- ♦ Déposer de nouveau au Parlement la LCPE, en 1998.
- ♦ Terminer, en 1998-2000, l'évaluation des risques des 25 substances de la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire.
- ♦ Établir, d'ici la fin de 2000, des normes pancanadiennes pour les dioxines, les furannes, le mercure et le benzène.
- ♦ Concevoir et appliquer des plans en vue de l'élimination presque complète des substances toxiques persistantes et bioaccumulables, lorsqu'elles auront été déterminées, en conformité avec les deux politiques de gestion des substances toxiques (la PGST du fédéral et celle du CCME).
- ♦ Signer, en 1998, les protocoles de la CEE-NU sur les polluants organiques persistants (POP) et les métaux lourds.
- ♦ Terminer, d'ici la fin de 2000, la convention mondiale du PNUE sur les POP.
- ♦ Mettre en oeuvre, en 1998-2000, les recommandations de gérer les 25 substances toxiques de la première liste des substances d'intérêt prioritaire.
- ♦ Améliorer, d'ici la fin de 1998, l'Inventaire national des rejets polluants (INRP).
- ♦ Réduire les rejets de substances toxiques de 25 000 tonnes par le truchement du programme ARET, d'ici la fin de 1999.
- ♦ Mettre en oeuvre, par tous les ministères fédéraux, en 1998-2000, la stratégie fédérale pour la prévention de la pollution.
- ♦ Mettre en oeuvre, d'ici la fin de 1999, le processus fédéral de planification de la prévention de la pollution pour les substances toxiques assujetties à la LCPE.

- ♦ Élaborer, d'ici la fin de 1999, les plans d'action régionaux en vertu de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'ALENA.
- ♦ Remplir, de 1998 à 2005, les obligations contractées en vertu de la stratégie binationale.
- ♦ Mettre en oeuvre, d'ici la fin de 1999, le système automatisé de repérage des déchets dangereux pour les éliminer en toute sécurité et les recycler.
- ♦ Mettre en oeuvre, en 1998, le plan d'action en vertu du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Pour respecter ses engagements au moyen de ses ressources limitées, Environnement Canada songera à réorienter ses activités relatives aux substances toxiques et à recouvrer les coûts de l'évaluation des nouvelles substances et des permis accordés pour les déchets dangereux et l'immersion en mer.

But à long terme :

Conserver et améliorer la biodiversité du Canada et de la planète.

Le Canada est dépositaire de 20 % des dernières aires naturelles du monde, de 9 % de l'eau douce renouvelable de la planète, de 10 % de ses forêts et de 25 % de ses terres humides. Avec ses partenaires, Environnement Canada a, depuis un an, rédigé la *Loi sur la*

protection des espèces en péril au Canada (LPEPC) et il a signé l'accord national pour la protection des espèces à risque; il a donné suite à une foule d'initiatives pour la protection des habitats. Parmi les résultats, mentionnons la protection de 82 000 hectares d'habitats, la garde de 4 000 hectares en dons de terrains (évalués à 11 millions de dollars) et la signature d'ententes de mise en oeuvre avec cinq provinces. Il a appris plusieurs leçons : l'importance de s'orienter sur les résultats plutôt que sur les opérations ou sur les instances et de partager les programmes avec les partenaires au gouvernement fédéral et avec les provinces.

Malgré ces progrès, le Canada risque encore de perdre une plus grande partie de son patrimoine naturel. Nous devons donc passer à l'action pour sauvegarder notre héritage naturel en rétablissant les espèces à risque et en préservant l'habitat.

Le défi consiste à canaliser un intérêt public de plus en plus grand dans la nature, et de le faire de façon constructive, à obtenir un consensus parmi un grand nombre de participants, à travailler avec un large éventail de partenaires, à rechercher un engagement plus grand de la part des collectivités locales, tout en tenant compte soigneusement de ce que les gens veulent nous voir réaliser. La stratégie clé consistera, quant à elle, à obtenir un consensus sur des améliorations environnementales que les Canadiens pourront comprendre et qu'ils s'engageront à réaliser. Par exemple, voici des objectifs possibles :

- ❑ Stabiliser ou augmenter, d'ici 2005, les populations de 10 espèces d'oiseaux migrateurs qui sont actuellement désignées comme étant en péril ou menacées.
- ❑ Mettre en oeuvre des plans de rétablissement pour toutes les espèces d'oiseaux migrateurs en péril ou menacées, d'ici 2005.
- ❑ Protéger, d'ici 2002, deux millions d'hectares d'habitat en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Plusieurs partenaires se partageront la responsabilité d'atteindre ces objectifs. La contribution d'Environnement Canada comportera les mesures prioritaires suivantes :

- ❑ Déposer de nouveau la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* (LPEPC).

La protection des espèces en péril est une priorité nationale. La LPEPC est la première loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral et Environnement Canada s'est engagé à la déposer de nouveau. Le Ministère est en train de réévaluer son optique, d'obtenir un consensus et d'élaborer des options pour rajuster le projet de loi.

- ❑ Travailler étroitement avec les provinces pour protéger les espèces à risque.

La priorité consistera, en particulier, à appliquer les plans de rétablissement des espèces.

- ❑ Réactiver fermement le réseau canadien d'aires protégées pour le mener à bon terme.

Cela signifiera d'aménager de nouvelles réserves de la faune et de nouveaux refuges d'oiseaux migrateurs, d'aménager aussi un réseau d'aires importantes pour les oiseaux et

de consolider les stimulants propres à gérer les terres privées à des fins de conservation.

- ❑ Renouveler et exploiter les succès du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Le PNAGS a été très utile pour mettre à contribution des partenaires afin d'atteindre d'importants résultats sur le plan de l'environnement; la priorité consiste à en signer la mise à jour.

Dans le cadre de sa planification, les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada comporteront les éléments suivants :

- ♦ Déposer de nouveau au Parlement, en 1998, la LPEPC.
- ♦ Élaborer une stratégie de mise en oeuvre avec les provinces et les territoires en vue d'un accord national sur la protection des espèces à risque, en 1998.
- ♦ Mettre à jour, d'ici août 1999, le Règlement concernant les oiseaux migrateurs.
- ♦ Mettre en place, d'ici mars 1999, tous les groupes de travail régionaux de Partenaires en vol.
- ♦ Mieux comprendre l'état des habitats en fonction des écosystèmes, en 1998, en vertu d'un plan des réseaux des réserves nationales de la faune.
- ♦ Terminer, d'ici septembre 1998, la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).
- ♦ Approuver, en 1998, le règlement d'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) au sujet des effets personnels et ménagers, des animaux de compagnie ainsi que les dispositions relatives à l'étiquetage des colis ou des conteneurs d'expédition relativement aux espèces énumérées dans la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES).
- ♦ Publier, en 1998, le premier rapport du Canada comme pays sur la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et terminer, d'ici la fin de 1998, les modules fédéraux sur l'application de la stratégie canadienne de la biodiversité.

- ♦ Terminer, d'ici la fin de 1998, les négociations internationales sur le Protocole de la sécurité biologique rattaché à la Convention sur la diversité biologique.

But à long terme :

Conserver et restaurer les écosystèmes

Les initiatives d'Environnement Canada sur les écosystèmes de priorité nationale représentent le moyen d'atteindre plusieurs des résultats environnementaux et sociaux du Ministère. Le Ministère applique aussi une méthode globale et coopérative

concernant les écosystèmes en s'acquittant de ses responsabilités pour la conservation et la protection des ressources en eau du Canada, tout particulièrement celles qu'il partage avec les États-Unis. Les résultats axés sur les écosystèmes corroborent l'importance d'intégrer les connaissances scientifiques communes, ainsi que la gouvernance, l'action et les rapports pour exécuter le Programme de l'environnement.

Les réalisations d'Environnement Canada au cours de l'année écoulée comportaient celles-ci : terminer l'étude sur les incidences des bassins des rivières du Nord et du bassin du fleuve Mackenzie, réduire les charges de contaminants, régénérer les lieux dégradés, conserver les habitats des terres humides et des hautes terres, mieux faire comprendre au public la durabilité des écosystèmes des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et du fleuve Fraser. Environnement Canada a appris certaines leçons par ses initiatives relatives aux écosystèmes : la valeur énorme d'une perspective communautaire, l'importance des communications claires entre ses partenaires et ses intervenants et aussi avec le public, la valeur d'un bon fondement scientifique, communiqué de façon efficace et opportune.

Mentionnons parmi les mesures prioritaires d'Environnement Canada :

- ❑ Continuer à apporter des améliorations mesurables à l'environnement en vertu de ses initiatives écosystémiques.

Tout particulièrement celles qui se rapportent au programme d'action pour les zones côtières de l'Atlantique, au plan d'action Saint-Laurent, au plan d'action des Grands Lacs, à l'initiative relative à l'écosystème des rivières du Nord, à l'initiative relative au bassin inférieur du fleuve Fraser et du détroit de Géorgie.

- ❑ Continuer à faire figure de chef de file dans le domaine de l'environnement dans l'Arctique.

Tout particulièrement par son appui au Conseil de l'Arctique, par la mise en oeuvre d'une initiative pour les écosystèmes du Nord et par la promotion des sciences et de la technologie dans le Nord.

- ❑ Continuer à jouer un rôle de chef de file dans le domaine de la science des écosystèmes.

Tout particulièrement la phase II du programme II des contaminants dans le Nord, son rôle dans le programme de 10 millions de dollars de recherche sur les substances toxiques du gouvernement et ses efforts pour intégrer les facteurs socio-économiques et la science des écosystèmes.

- ❑ Élaborer une mise à jour de la politique fédérale des eaux comme cadre d'une gestion intégrée de l'eau douce au Canada.

- ❑ Continuer à orienter les démarches scientifiques, techniques et administratives pour la protection et la conservation des ressources en eau du Canada.

Tout particulièrement travailler de concert avec la Commission mixte internationale, avec les provinces et les intervenants, pour relever les défis de l'environnement du XXI^e siècle, réduire à l'avenir les dommages attribuables aux inondations dans le bassin de la rivière Rouge et prévenir les gestes des États-Unis qui pourraient polluer les eaux canadiennes (p. ex. la dérivation du lac Devils et de Garrison).

Plusieurs de ces activités appuient aussi des activités et des objectifs indiqués dans d'autres composantes et vice versa. Les trois premiers points indiqués ci-dessus contribuent, en particulier, au programme des substances toxiques.

Dans le cadre de sa planification, les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada comporteront les éléments suivants :

- ♦ Lancer, en 1998, les prochaines phases des initiatives relatives aux écosystèmes du Saint-Laurent, du bassin inférieur du fleuve Fraser et du détroit de Géorgie, de la côte Atlantique et des rivières du Nord; élaborer, en 1998, et inaugurer, en 1999, une nouvelle initiative pour les écosystèmes du Nord.

- ♦ Élargir, en 1999, le programme des contaminants dans le Nord et les recherches sur les substances toxiques.
- ♦ Mettre à jour, d'ici la fin de 1999, la politique fédérale des eaux.
- ♦ Améliorer l'information sur les données socio-économiques en vue de prendre de bonnes décisions, en 1999.

But à long terme :

Appliquer de façon juste et efficace les lois et règlements de l'environnement.

Les lois et règlements de l'environnement, s'ils sont bien compris et s'ils sont appliqués de façon juste et efficace, sont essentiels à la protection des espèces en péril au Canada et à l'approvisionnement d'air pur et d'eau propre. Les réalisations

d'Environnement Canada

au cours de l'année écoulée comprenaient celles-ci : renforcer la capacité d'application, appliquer la *Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII), établir des partenariats plus fermes avec les provinces, les douanes américaines et canadiennes, la EPA des États-Unis, la CCE, Interpol et diverses organisations non gouvernementales (ONG), améliorer les communications avec le public et mettre au point des instruments d'application pour ses partenaires (y compris deux guides employés à l'échelle internationale pour la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), des guides sur les CFC pour les douanes et la formation des agents des douanes canadiennes pour la LPEAVSRCII). Les résultats escomptés ont trait au taux de conformité avec les règlements sur les dioxines et les furannes qu'on estime à 97 %.

Les activités d'application de la loi d'Environnement Canada se heurtent à trois genres de défi. Premièrement, nous devons redoubler d'efforts dans nos travaux. Étant donné que les ressources d'Environnement Canada sont limitées et pour être efficaces et éviter les lacunes dans l'application, nous devons oeuvrer par l'intermédiaire de nos partenaires. Cependant, nos partenaires doivent subir, eux aussi, d'importantes réductions de ressources (p. ex. les compressions budgétaires provinciales qui vont jusqu'à 30 % pour l'application des prescriptions environnementales). Pour faire une intervention convenable et prompte, il nous faut déterminer la meilleure façon de répartir les rôles avec nos

partenaires et de coordonner les efforts avec plusieurs ministères clés (p. ex. Pêches et océans, la Garde côtière, la GRC). Deuxièmement, pour collaborer avec nos partenaires, il nous faut de nouveaux instruments, comme l'éventualité de nouveaux arrangements de collaboration avec la GRC sur la collecte de renseignements et sur l'analyse de ces renseignements. Troisièmement, nous devons nous assurer que les règles du jeu sont uniformes. L'application de la loi a des incidences sur le commerce et les ententes internationales (p. ex. l'ANACE); les activités d'application doivent être efficaces, équitables et plausibles aux yeux des partenaires internationaux et aussi des Canadiens.

Les priorités d'Environnement Canada au chapitre de l'application sont celles-ci :

- ❑ Cibler les frontières pour veiller au respect des obligations internationales du Canada (p. ex. les substances appauvrissant la couche d'ozone, les déchets dangereux, la contrebande de la faune). Les contrevenants recevront une lettre d'avertissement tout au plus avant que des accusations ne soient portées pour une infraction donnée. L'objectif consistera à atteindre un taux de conformité de plus de 90 % dans les secteurs clés.
- ❑ Améliorer les communications, les rapports sur les activités, les renseignements statistiques, les brochures, les politiques d'application et de conformité.

Un environnement sain

Dépenses prévues brutes par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Composantes du secteur d'activité				
Le changement atmosphérique	47,5	54,1	54,2	54,2
Les substances toxiques	42,7	38,7	39,5	39,5
L'observation et l'application des lois	18,0	16,9	17,0	17,0
La biodiversité et la faune	44,5	41,3	40,0	39,6
La conservation des écosystèmes du Canada	90,1	82,6	81,4	81,0
Total: Un environnement sain	242,8	233,6	232,1	231,3

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

- ❑ Veiller à ce que le gouvernement fédéral ait mis de l'ordre dans ses affaires. Les organismes fédéraux ne sont pas actuellement obligés de suivre, dans bien des cas, les prescriptions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Ils le font de façon spontanée; Environnement Canada encourage énergiquement la conformité spontanée avec la LCPE et contribue à la mise au point de systèmes de gestion de l'environnement et à l'élaboration de plans de conformité.
- ❑ Évaluer les technologies actuelles à l'appui de l'application, particulièrement aux frontières, et étudier la possibilité d'en mettre d'autres au point.

Les mesures du succès d'Environnement Canada comprendront celles-ci :

- ♦ Cibler la promotion de la conformité et les mesures d'application relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, aux déchets dangereux et à la contrebande de la faune, particulièrement aux frontières internationales, à partir de 1998.
- ♦ Améliorer la coordination entre les organismes et, par l'intermédiaire du CCME, entreprendre, en 1998, de délibérer sur l'harmonisation des mesures d'application.

La sécurité contre les risques environnementaux

But : Le secteur d'activité d'Environnement Canada sur la *sécurité contre les risques environnementaux* consiste à réduire les effets nuisibles de l'environnement sur les Canadiens, sur leurs biens et sur leurs moyens de subsistance; à prévenir ou à réduire la fréquence, la gravité et les conséquences pour l'environnement des urgences relatives à la pollution. Environnement Canada a comme but d'aider les Canadiens à prédire ou à prévenir les répercussions des catastrophes environnementales et de s'adapter à leur environnement.

Les rôles : Environnement Canada transmet aux Canadiens des avertissements, des conseils d'intervention et des renseignements sur la santé, la sécurité, l'adaptation, la réduction des pertes économiques, l'efficacité économique et la qualité de l'environnement. Chaque année, le personnel d'Environnement Canada diffuse, en moyenne, 500 000 prévisions publiques, 200 000 prévisions maritimes, 400 000 prévisions aéronautiques et 14 000 avertissements de violentes intempéries. Il répond à 44 millions de demandes de renseignements sur les données météorologiques et fournit des conseils et des évaluations sur plus de 1 000 accidents relatifs à la pollution.

Réaménagement des ressources : Ces activités absorbent environ 30 % du niveau de référence du Ministère. D'année en année, ce pourcentage demeure à peu près le même. Cependant, en dollars réels, les dépenses d'Environnement Canada pour ce secteur d'activité ont diminué de 46 millions de dollars (21 %) entre 1994 et 1998. Bien que le niveau de référence devrait demeurer stable au début du siècle prochain, de nouvelles priorités, le renouvellement du capital, les augmentations salariales et l'inflation auront pour effet de réduire encore davantage les ressources et pourront nécessiter d'autres réaménagements des programmes. Les réductions ont été faites jusqu'à maintenant par la fermeture de 56 bureaux météorologiques et le regroupement de la production et de la diffusion des prévisions dans 17 centres, par la rationalisation du système d'observation du climat, par la réduction de la surveillance de la qualité et de la quantité des eaux, par l'automatisation des observations météorologiques dans 50 centres, par l'importance accordée non plus aux interventions en cas d'urgence mais à la prévention et à la préparation, par l'importance accordée au partage des

compétences pour la prévention des urgences et la réaction aux urgences avec l'industrie, les provinces et les organismes responsables.

Les risques : Le Ministère a continuellement amélioré l'efficacité et l'opportunité de ses opérations et la qualité de ses services météorologiques et de ses services d'urgence. Cependant, les défis sont devenus plus grands aujourd'hui car le caractère et le coût des risques environnementaux changent. Au cours de l'année qui s'est terminée, les Canadiens ont pris pleinement conscience du coût énorme des violentes intempéries et des dangers très réels auxquels elles nous exposent. Tout porte de plus en plus à croire que le climat planétaire devient plus variable et que les perturbations météorologiques extrêmes deviennent plus fréquentes. Par ailleurs, les Canadiens s'inquiètent de ce que nous devenons plus vulnérables aux catastrophes environnementales d'origine humaine, comme les déversements de produits chimiques et les incendies de pneus car les nouvelles technologies créent des systèmes de plus en plus complexes et fragiles, l'infrastructure des transports vieillit et le développement des ressources augmente.

Coût des catastrophes environnementales au Canada

<i>Graves intempéries</i>	(millions de \$)
Tempête de verglas (Qué. Ont. et N.-B.), 1998	500 +
Inondation au Saguenay, 1996	500 +
Inondation de la rivière Rouge, 1997	400
Tempête de grêle à Calgary, 1991	360
Tempête de neige à Victoria, 1996	200
Inondations à Winnipeg, 1993	160
Tornade à Edmonton, 1987	149
Tempête de grêle à Calgary, 1996	140
Tempête de grêle à Winnipeg, 1996	120
Tempête de grêle en Saskatchewan, 1994	100
Urgences attribuables à la pollution	
St-Basile-le-Grand, 1988	50
Incendie de pneus à Hagersville, 1990	25
Incendie dans une fabrique de peinture de Laval, 1996	25
Incendie dans une usine de PVC de Ste-Julie, 1993	20
Incendie de pneus à St-Amable, 1990	10

Priorités : Conscient de ces risques et à l'appui des mesures du Ministère sur les changements climatiques et sur la pureté de l'air et de l'eau, Environnement Canada a comme priorités dans ce secteur d'activité les suivantes :

- ❑ Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et des eaux.
- ❑ Améliorer les modèles climatiques et mettre au point de nouveaux produits pour la qualité de l'air et les services météorologiques.
- ❑ Encourager la prévention des déversements qui causent la pollution et veiller à ce qu'il y ait une uniformité nationale et une capacité d'intervention en cas d'urgence.

Les sciences et la technologie

De meilleurs modèles de prédiction et de meilleures technologies de détection

Les Canadiens ont besoin de renseignements et de conseils sur l'environnement pour les aider à évaluer les risques pour leur santé et leur sécurité, pour la qualité de leurs entreprises et de l'environnement. La clé réside dans de sérieuses recherches scientifiques avec des partenariats pluridisciplinaires. Il y a deux grandes orientations pour la science de l'atmosphère et les prédictions : des modèles informatiques pour les prévisions et les risques météorologiques et environnementaux; la technologie de détection (p. ex. le radar Doppler, la foudre) pour détecter les dangers, y réagir et faire des prévisions à court terme.

Selon la première orientation, Environnement Canada met au point des modèles atmosphériques sur une échelle plus précise et améliore la façon dont il insère dans les modèles les données tridimensionnelles provenant de partout dans le monde. Ces modèles servent à diverses prévisions et à différents risques environnementaux, y compris les violentes intempéries, les prévisions climatiques saisonnières, le smog et les concentrations chimiques des urgences attribuables à la pollution. La plus haute priorité de la seconde orientation consiste à se servir des données provenant du réseau de radars Doppler (qui sera complètement installé au cours des six prochaines années) pour mieux comprendre la science des violentes intempéries et mettre au point des techniques de prévisions à court terme pour les violentes intempéries et les risques environnementaux, dont les tornades, les grosses tempêtes de grêle et les inondations.

Par ces efforts, Environnement Canada essaie d'élargir la marge de sécurité des Canadiens par rapport à la pollution et aux risques naturels en établissant des instruments pour prévoir, détecter les risques et y réagir efficacement. Ce faisant, l'un des objectifs consiste à réduire au minimum les perturbations sociales et économiques. Mais Environnement Canada essaie également de veiller à la qualité et à la valeur de ses produits et services environnementaux dans le but d'améliorer l'efficacité économique et la compétitivité planétaire des entreprises canadiennes.

But à long terme :
Prévisions opportunes et exactes des données météorologiques et environnementales et avertissements des graves intempéries.

Depuis plus d'un siècle, le service météorologique national du Canada diffuse aux Canadiens des prévisions et des avertissements météorologiques. Cependant, les risques

pour la vie et pour les biens des gens s'aggravent dans le cas des violentes intempéries, des inondations, de la piètre qualité de l'air. En partie parce que ces risques changent et en partie parce que les clients se servent de renseignements environnementaux de façons nouvelles et différentes, la demande de prévisions météorologiques et environnementales change également. Depuis un an, Environnement Canada applique le Réseau canadien de détection de la foudre, pilote les prévisions de smog au Nouveau-Brunswick, introduit un nouveau modèle de prévisions météorologiques numériques à haute résolution et pilote un service défilant d'alertes météorologiques à la télévision de la région de Toronto.

Voici quels sont les défis et les priorités :

- ❑ Contribuer à obtenir des résultats environnementaux dans des domaines prioritaires, notamment la pureté de l'air et les changements climatiques.

Nous devons utiliser pleinement nos réseaux météorologiques, hydrologiques et climatiques, ainsi que l'expertise dont nous disposons, pour réaliser des progrès en fonction des résultats auxquels nous nous sommes engagés; nous y parviendrons, en particulier, en améliorant notre réseau climatique, en étendant aux autres provinces nos prévisions de smog, en communiquant aux décideurs des renseignements sur la qualité de l'air et de l'eau.

- ❑ Répondre aux besoins changeants des Canadiens, de leurs gouvernements, des clients et des partenaires.

Nous devons continuer à diversifier la base de nos produits, tout en assurant des services jour et nuit et en nous concentrant davantage sur les citoyens et sur les clients. Dans ce dernier cas, nous nous efforçons d'instaurer un système de mesure du rendement qui comprenne la perception par le client de son utilité.

- ❑ Poursuivre l'établissement d'une capacité de prévision à Environnement Canada.

Nous devons continuer à exploiter notre expertise dans la modélisation physique pour établir une capacité intégrée de prédiction d'un plus vaste éventail de paramètres environnementaux sur diverses échelles temporelles en faisant appel à une orientation

pluridisciplinaire et en poursuivant des recherches scientifiques.

- ❑ Améliorer les principaux liens avec nos partenaires scientifiques et internationaux.

Nous ne pouvons le faire nous-mêmes nous devons accroître la synergie en faisant produire un effet de levier aux ressources, à la technologie et à l'expertise par l'intermédiaire de nos partenariats et de quatre façons :

- i) établir un plus grand nombre de partenariats scientifiques interdisciplinaires;
- ii) poursuivre l'échange entre les instances de données météorologiques et environnementales;
- iii) préconiser des normes internationales pour la surveillance;
- iv) favoriser, à l'échelle internationale, les prévisions météorologiques et environnementales.

- ❑ Atténuer les risques de ressources limitées et veiller à ne pas «rouiller».

Pour réaliser ce but, nous devons i) repenser et moderniser l'infrastructure à même nos crédits actuels et, s'il y a lieu, bâtir de nouveaux partenariats; ii) réaménager nos points de service et l'efficacité de notre programme d'aviation; iii) appuyer l'élaboration des plans individuels d'apprentissage et de succession.

- ❑ Veiller à ce que les services météorologiques puissent s'adapter à l'an 2000.

La production de prévisions et d'avertissements météorologiques est vulnérable au «bogue du millénaire» dans tous les systèmes informatiques. Le système de prévisions des données environnementales est l'un des systèmes critiques pour la mission du gouvernement, car il a une incidence sur la sécurité des Canadiens. Un plan d'action officiel pour l'an 2000 qui cible les systèmes critiques de la mission sera terminé d'ici juin 1998 et sera en pleine activité d'ici le 1^{er} janvier 1999.

Les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada pour relever ces défis dans les limites de sa planification comprennent les éléments suivants :

- ♦ Fournir, d'ici la fin de 2001, un accès en temps réel aux données climatiques.

- ♦ Installer, d'ici la fin de 2000, sept nouveaux radars Doppler et modifier 12 radars pour produire l'équivalent d'une capacité Doppler, en vertu du projet national des radars.
- ♦ Élargir les prévisions de smog, jusqu'à quatre régions névralgiques localement, d'ici la fin de 2000.
- ♦ Mettre au point, au moins cinq marchés cibles de produits spécialisés (1998-2001), à commencer par les médias et le secteur des transports.
- ♦ Donner suite, en 1998, aux recommandations du rapport provisoire du groupe de travail sur les inondations de la rivière Rouge.
- ♦ Établir, d'ici la fin de 1998, un mécanisme de rétroaction des clients pour dissiper les inquiétudes des clients.
- ♦ Améliorer, d'ici la fin de 1999, la représentation des nuages et des aérosols dans les modèles climatiques et météorologiques.
- ♦ Mieux comprendre, d'ici la fin de 2001, les processus physiques et chimiques du cycle de vie des constituants atmosphériques (gaz à effet de serre, substances toxiques, précurseurs des précipitations acides).
- ♦ Mieux comprendre, d'ici la fin de 2000, la vulnérabilité du Canada au changement et à la variabilité du climat et élaborer des stratégies d'adaptation.
- ♦ Améliorer, d'ici la fin de 2000, les prévisions saisonnières et annuelles.

But à long terme :

Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences pour l'environnement des situations d'urgence qui frappent le Canada.

Les rejets accidentels de substances polluantes dans l'atmosphère, sur le sol ou dans l'eau peuvent avoir de graves effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Environnement Canada cherche à réduire au minimum les risques et les conséquences des

urgences en offrant des politiques, des normes, des codes de pratiques, des plans d'urgence et des technologies pour la préparation, l'intervention et le redressement. Parmi les réalisations depuis un an, mentionnons l'animation d'une équipe régionale d'urgences environnementales dans la planification et la récupération de l'Irving Whale; la diffusion en temps réel des renseignements météorologiques

aux intervenants et l'organisation des consultations fédérales durant les inondations de la rivière Rouge; en vertu du programme de prévention des déversements dans l'estuaire du fleuve Fraser, l'examen de 50 sites le long de l'estuaire pour vérifier s'ils sont conformes aux lignes directrices du CCME; le rôle de chef de file dans l'établissement de normes de planification d'urgence et de lignes directrices pour la gestion de la sécurité à l'intention des partenaires et des clients; en vertu d'un partenariat avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAİM), l'annonce d'un programme de localités sécuritaires pour sensibiliser les gens aux urgences environnementales à l'échelle communautaire.

Voici les défis qui nous attendent et les mesures prioritaires à prendre :

☐ Améliorer les partenariats.

De façon précise, l'harmonisation et la cogestion du système fédéral-provincial de déclaration et de rapport sur les déversements; collaboration avec les partenaires du CCAİM pour mieux sensibiliser les collectivités à la prévention de la pollution et aux interventions en matière de pollution; collaboration avec les autres ministères au sujet de la sensibilisation aux urgences dans les installations fédérales; collaboration en matière de sciences et de technologie sur le double plan national et international.

☐ Favoriser les dispositions sur la prévention de la pollution de la nouvelle version de la LCPE.

Y compris les dispositions relatives à un filet de sécurité de la nouvelle version de la LCPE,

ce qui représente un avantage considérable qui produira des options pour contrer les urgences environnementales.

☐ Veiller à l'uniformité nationale et à la capacité du pays à cet égard.

Environnement Canada entreprendra diverses initiatives pour atteindre à une plus grande uniformité nationale, dont la mise en oeuvre du système national des urgences environnementales dans toutes les régions avec un personnel formé, des statistiques nationales sur les déversements et les tendances, des sondages sur les clients, des mesures de rendement et de meilleures technologies et techniques de prévention et d'intervention en cas de déversement.

Dans les limites de sa planification, Environnement Canada aura les mesures du succès suivantes :

- ♦ De concert avec d'autres ministères, évaluer, au début de 1999, les méthodes actuelles de prévention des urgences et de préparation aux urgences dans une vingtaine d'installations fédérales qui traitent des substances dangereuses (première liste du CCAİM) et mettre en oeuvre des améliorations.
- ♦ Appliquer, en 1998, le système national des urgences environnementales et explorer, au début de 1999, les possibilités d'harmoniser le système avec d'autres ministères et avec trois provinces.
- ♦ Élaborer, d'ici la fin de 1999, l'entente auxiliaire sur les urgences de l'Accord d'harmonisation du CCME.

La sécurité contre les risques environnementaux

Dépenses prévues brutes par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Composantes du secteur d'activité				
Les prédictions météorologiques et environnementales	214,7	192,8	193,9	193,6
La prévention des urgences et la préparation des urgences	9,6	8,0	8,0	8,0
Total : La sécurité contre les risques de l'environnement	224,3	200,8	201,9	201,6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Une société plus verte

But : Le secteur d'activité *une société plus verte* d'Environnement Canada consiste à aider la population canadienne, les collectivités locales et le secteur privé à comprendre leurs responsabilités environnementales et à agir en fonction de leurs valeurs écologiques. Les buts à long terme d'Environnement Canada sont les suivants : veiller à ce que les Canadiens aient accès à une information et à des conseils en temps opportun en matière d'environnement; fournir aux Canadiens les instruments et les technologies dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et créer des avantages sociaux, économiques et environnementaux; mobiliser de bons partenariats dans les localités et à l'échelle nationale; faire porter une voix forte sur la scène internationale pour construire un programme de développement durable.

Les rôles : Les contributions les plus précieuses d'Environnement Canada pour édifier une société responsable sur le plan de l'environnement sont d'abord l'intégration et la diffusion de données environnementales, économiques et sociales et aussi le soutien qu'il accorde aux secteurs et aux localités pour qu'ils puissent agir dans leur véritable intérêt. Les activités d'Environnement Canada à ce chapitre comprennent son appui aux initiatives dans presque 400 localités sur une période de deux ans, le transfert de presque 40 brevets au secteur privé pour des technologies environnementales, la réception d'un million d'«accès» chaque mois sur son site Internet, la représentation des intérêts environnementaux du Canada aux réunions internationales où il est question d'environnement. La sensibilisation du public et l'engagement des collectivités représentent des stratégies importantes pour aborder les problèmes environnementaux d'aujourd'hui. Mais l'objectif réel d'Environnement Canada consiste à amener les gens à changer de comportement, ce qui est essentiel pour prévenir les problèmes environnementaux de demain.

Réduction des ressources : Les activités d'Environnement Canada qui se rattachent à ce secteur d'activité représentent environ 20 % du niveau de référence du Ministère. Comme proportion de ses dépenses globales, ce pourcentage demeure constant année après année. Cependant, en dollars réels, les dépenses d'Environnement Canada affectées à ce secteur d'activité ont diminué de 41 millions de dollars

(26 %) entre 1994 et 1998. Parmi les réaménagements des programmes, mentionnons le remplacement du rapport quinquennal très détaillé sur l'état de l'environnement par des bulletins d'indicateurs plus fréquents sur l'état de l'environnement rédigés en collaboration avec d'autres ministères, les provinces et les universités, la privatisation de l'Éco-Logo, la restructuration et la réduction de ses programmes antérieurs de sensibilisation des collectivités locales pour instituer des programmes d'Action 21 orientés surtout vers les priorités, la réduction des subventions et des contributions et le programme des innovations environnementales. Les réaménagements sont terminés et le niveau des dépenses actuel sera maintenu jusqu'au début du nouveau siècle.

Dans un sondage mené auprès de 1 400 adultes entre le 28 novembre et le 2 décembre 1997 :

- ♦ 92 % croyaient que leurs activités quotidiennes avaient au moins un certain effet sur l'environnement.
- ♦ 84 %, dont une forte majorité dans chaque région, ont dit qu'ils seraient disposés à consommer moins d'électricité ou à brûler moins de combustibles fossiles pour réduire leurs répercussions sur l'environnement.
- ♦ 94 % des jeunes femmes ont dit qu'elles étaient disposées à modifier leurs habitudes.
- ♦ Cependant, seulement 27 % croyaient que leurs actions auraient un effet important

Un sondage de 1994 mené auprès des maires de l'Ontario a donné comme constatation que :

- ♦ Plus de 70 % ne savaient pas quelle instance était responsable des règlements et des normes en matière d'environnement.

Les risques : La plupart des Canadiens croient que la prochaine génération aura plus de problèmes de santé à cause du mauvais état de l'environnement. Malgré les efforts considérables qui ont été faits depuis plusieurs années par de nombreux groupes écologiques, des porte-parole proéminents, des éducateurs et chaque instance pour les persuader du contraire, la plupart des Canadiens semblent se croire impuissants pour améliorer la situation et rendre le monde plus écologique. Les entraves à l'écocivisme peuvent être systémiques. On continue à croire que l'information est ou bien trop complexe ou bien trop difficile à obtenir ou qu'on la reçoit trop tard pour qu'elle soit utile; les instruments sont ou bien trop coûteux ou bien trop risqués ou bien ils demandent trop de temps pour être avantageux; les messages et les stimulants sont

trop compliqués ou contradictoires ou ils ne sont pas suffisamment bien fondés pour être persuasifs.

Priorités : Pour surmonter les entraves à l'écocivisme et pour contribuer à donner suite aux priorités du Ministère — changements climatiques, pureté de l'air et de l'eau, nature — les priorités de ce secteur d'activité seront comme suit :

- ❑ Diffuser les données scientifiques d'Environnement Canada et mieux faire comprendre les changements climatiques, la pureté de l'air et de l'eau et la nature;
- ❑ Acquérir un consensus parmi les principaux partenaires au sujet d'un programme axé sur les résultats pour galvaniser l'action et amener les secteurs et les localités à prendre les mêmes engagements.

But à long terme :

Les Canadiens utilisent à bon escient les renseignements et les conseils opportuns en matière d'environnement.

L'information permet aux Canadiens de convertir les connaissances en action pour les questions environnementales. Environnement Canada a toujours constitué une source importante d'informations et d'expertise en matière d'environnement sur le plan national pour une

foule de conditions et de questions ayant trait à l'environnement. Les réalisations d'Environnement Canada depuis un an sont les suivantes : collaborer pour la production de capsules *Earth Tones* sur le canal Discovery; une version CD-ROM du *Rapport sur l'état de l'environnement*; plus de 12 millions d'«accès» sur le site web Internet d'Environnement Canada; son expansion pour traiter de dossiers comme les substances toxiques, les espèces en péril et les changements climatiques; liens avec le Réseau scolaire et d'autres sites web.

Environnement Canada peut faire davantage : comprendre les besoins des Canadiens en fait d'informations; mieux les informer des priorités environnementales, de leur fondement scientifique et des actions qu'ils peuvent prendre; assurer l'accès facile aux renseignements et aux produits environnementaux qu'ils recherchent. Les défis sont les suivants : mettre à contribution les partenaires; intégrer la gestion des données du Ministère; exploiter pleinement la forte présence d'Environnement Canada sur Internet (la Voie verte) pour mieux faire comprendre

l'environnement au public et mieux l'y sensibiliser; réaménager son infrastructure d'information.

Voici les mesures prioritaires d'Environnement Canada :

- ❑ Communiquer les renseignements et les données scientifiques au sujet de l'environnement.

Ce qui comprend l'établissement d'indicateurs nationaux et des évaluations intégrées à l'appui des changements climatiques, de la nature, de la pureté de l'air et de l'eau.

- ❑ Des systèmes de surveillance et d'information.

Inscrire les résultats des données d'observation environnementale et des rapports d'interprétation sur Internet et améliorer le système d'information pour mieux donner accès aux questions environnementales et mieux diffuser l'information de gestion.

- ❑ Élargir le rayonnement de la Voie verte à l'appui des priorités du Ministère. Le site web d'Environnement Canada sur Internet fournira des sites sur chacune des principales priorités du Ministère.

Voici les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada :

- ♦ Établir des indicateurs de la santé de l'environnement canadien et faire rapport régulièrement, par les bulletins des indicateurs et la Voie verte, des progrès que le Canada réalisera en vue d'un développement écologiquement durable.
- ♦ Établir, d'ici la fin de 1998, des sites sur la Voie verte au sujet des questions comme la pureté de l'air et de l'eau, la nature et les changements climatiques, pour offrir un accès intégré, à guichet unique, aux données scientifiques d'Environnement Canada.
- ♦ Terminer des évaluations intégrées (sur le triple plan social, économique et environnemental) de l'état scientifique et environnemental de 12 questions prioritaires (les précipitations acides, les effets des rayons UV-B, les éléments nutritifs, le mercure, etc.) (1998-2000).

- ♦ Faire paraître des bulletins et des publications, mettre au point des applications informatiques, prendre d'autres initiatives, en 1998, pour rendre plus accessibles et mieux communiquer aux Canadiens les données scientifiques d'Environnement Canada.
- ♦ Mettre au point des instruments et des modèles informatiques pour aider les Canadiens à comprendre et à visualiser les répercussions possibles des dommages attribuables aux inondations et du développement industriel sur les écosystèmes, d'ici la fin de 1999.
- ♦ Par le truchement de la Biosphère, transmettre des renseignements et des instructions sur la réduction de la pollution de l'eau et l'importance d'avoir une eau propre dans les écosystèmes du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

But à long terme :
Mettre au point des instruments pour prévenir la pollution et des technologies douces pour en retirer des avantages sur le triple plan social, économique et environnemental.

Les technologies non polluantes et les compétences relatives à la prévention de la pollution sont avantageuses pour les Canadiens et pour l'environnement planétaire en ce sens qu'elles permettent une meilleure santé et une meilleure qualité de vie.

Environnement Canada représente une source importante d'instruments, de technologies et de compétences pour assainir, contrôler ou éliminer la pollution. Parmi les récentes réalisations d'Environnement Canada, mentionnons la promotion de technologies vertes par l'intermédiaire du programme des partenaires technologiques du Canada et les évaluations environnementales internationales, la réalisation de 18 projets en vertu de l'initiative internationale de gestion de l'environnement, la promotion d'ISO 14000, la publication de la gestion du cycle de vie environnemental — *Guide vers de meilleures décisions d'affaires*, les initiatives d'Action 21 partout au Canada, l'institution d'une Table ronde pour les jeunes.

Voici les défis que doit relever Environnement Canada : cibler l'appui au Ministère pour la mise au point de technologies relatives aux priorités des changements climatiques, de la pureté de l'air et de l'eau et de la nature, stimuler les technologies novatrices et écoefficaces du secteur privé à l'appui des priorités du Ministère, renouveler l'appui au secteur de l'industrie environnementale du Canada,

de concert avec Industrie Canada, et améliorer l'accessibilité des groupes sous-représentés, comme les jeunes et les Autochtones.

Voici les mesures prioritaires d'Environnement Canada :

- ♦ Transférer les technologies et le savoir-faire du secteur public et du secteur privé par le truchement d'ententes et de protocoles internationaux; favoriser les programmes d'avancement des technologies et des processus non polluants au Canada et à l'étranger;
- ♦ Améliorer l'écoefficacité, la compétitivité et le rendement environnemental des petites et moyennes entreprises et travailler en collaboration avec les intervenants pour appliquer les technologies propres à réduire les rejets de substances toxiques;
- ♦ Établir la position du Canada et le conseiller par l'intermédiaire du processus d'évaluation environnementale pour les projets de développement canadiens, ainsi que les plans et les politiques propres à améliorer les décisions;
- ♦ Offrir un financement communautaire pour des projets qui portent sur les changements climatiques, la pureté de l'air et de l'eau, et la nature.

Voici les mesures du succès d'Environnement Canada :

- ♦ Élargir, d'ici la fin de 1999, les protocoles internationaux, les ententes internationales et le transfert des technologies pour bâtir une capacité en matière d'environnement.
- ♦ Fournir des conseils d'experts sur l'évaluation environnementale des projets et des mémoires au Cabinet, régulièrement.
- ♦ Accroître, d'ici la fin de 1999, l'apport des programmes d'avancement des technologies et des processus non polluants au Canada et à l'étranger.
- ♦ Transmettre par la voie électronique des renseignements sur dix secteurs industriels par l'intermédiaire du Centre canadien de documentation sur la prévention de la pollution, en 1998.
- ♦ Offrir un financement communautaire pour 200 projets par année, à l'appui des changements climatiques, de la pureté de l'air et de l'eau, et de la nature; de façon plus précise, accroître de 20 % le nombre de projets communautaires sur les changements climatiques.

Les sciences et la technologie

Les communications et les partenariats dans le domaine des sciences et de la technologie

Il est absolument essentiel de bien transmettre aux Canadiens les données scientifiques d'Environnement Canada pour obtenir leur appui et gagner leur confiance. Jamais par le passé cette question n'a été aussi importante qu'aujourd'hui. Les Canadiens sont plus sophistiqués et connaissent mieux l'environnement, ce qui fait qu'il est nécessaire de leur transmettre les instruments et les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions plus judicieuses sur la façon de traiter des questions environnementales qui influent directement sur leur vie. Environnement Canada a franchi une étape importante pour concevoir et appliquer une stratégie de communication scientifique destinée à améliorer le transfert des connaissances aux Canadiens. Cette stratégie tiendra au désir du Ministère de mettre à contribution les Canadiens dans sa planification scientifique et l'exécution de son programme scientifique.

Par ailleurs, nos activités relatives aux sciences sont mieux orientées, ce qui se manifeste surtout par nos efforts redoublés pour concevoir et transférer l'information environnementale (p. ex., les capsules du canal Discovery, la page d'accueil sur les sciences et la technologie, le projet des jeunes journalistes) et les technologies (p. ex., les brûleurs de combustible déchet avec le ministère de la Défense nationale dans le Nord du Canada, 67 nouveaux projets technologiques avec le bureau fédéral de développement régional (Québec) (BRDR-Q) en vertu de l'initiative relative aux écosystèmes du Saint-Laurent, des méthodes assistées par micro-ondes pour réduire l'utilisation des solvants dans les essais en laboratoire, etc).

Les partenariats représentent un élément fondamental pour chaque programme et chaque initiative scientifiques qu'Environnement Canada entreprend. Nous comptons plus que jamais sur les partenariats pour rendre nos recherches scientifiques pertinentes, opportunes et utiles. Il s'agit, entre autres, de déterminer l'ampleur des questions, de relever les lacunes dans nos connaissances et de mettre au point des objectifs, des lignes directrices et des normes fondés sur les données scientifiques (p. ex., l'évaluation scientifique des questions environnementales, le programme de surveillance des effets sur l'environnement, les lignes directrices relatives à la qualité de l'environnement).

- ♦ Avec Santé Canada, aider 100 collectivités par année, par l'intermédiaire du programme d'animation communautaire, pour créer une capacité de traiter des questions locales relatives à la santé et à l'environnement.

But à long terme :

Établir un bon partenariat à l'échelle nationale et avoir une voix forte sur la scène internationale pour instituer un programme de développement durable.

Le soutien de l'environnement est une responsabilité partagée. Environnement Canada a un rôle de chef de file à jouer dans l'établissement de partenariats plus forts et plus stratégiques, au pays et à l'échelle internationale, en fonction des buts partagés et des engagements mutuels.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a travaillé à renforcer ses partenariats avec d'autres ministères du gouvernement. Le Ministère a forgé de meilleures relations de travail avec les provinces. Il a aussi franchi plusieurs étapes pour améliorer la façon dont il met les peuples autochtones à contribution. Bien qu'il ait eu un succès remarquable pour les initiatives communautaires, il lui faut pouvoir réussir à mieux atteindre les Canadiens.

Les changements climatiques ont ramené les questions environnementales à l'avant-scène. Nous voulons maintenir et diversifier l'intérêt au

gouvernement fédéral et dans le public. Notre partenariat inclusif dans le domaine des changements climatiques contribuera à donner le ton aux autres domaines d'activité.

Les priorités d'Environnement Canada consistent à établir de nouveaux partenariats et à faire produire les partenariats existants dans cinq paliers généraux :

- Le gouvernement fédéral : L'objectif est de veiller à ce que les programmes fédéraux tiennent compte du développement durable.
- ♦ Environnement Canada nouera des relations et des ententes par la gestion et l'élaboration de projets mixtes.
- ♦ Il partagera la responsabilité d'autres dossiers clés, en particulier ceux des changements climatiques et de l'application de la LCPE et de la LPEPC.
- ♦ Il travaillera de concert avec d'autres ministères pour continuer à intégrer l'environnement dans leurs programmes.
- ♦ Il invoquera les quatre priorités de l'environnement (les changements climatiques, la pureté de l'air et de l'eau, la nature) comme fondement pour amener les autres ministères à fixer des objectifs et à travailler ensemble pour les réaliser.
- Les provinces et les peuples autochtones : L'objectif consiste à poursuivre le dialogue et à prendre des mesures axées sur des résultats de

façon à obtenir le plus haut degré de qualité possible de l'environnement canadien.

- ◆ Environnement Canada lancera une méthode inclusive pour appliquer les ressources affectées aux changements climatiques.
 - ◆ Il exploitera les politiques et les programmes actuels de collaboration, comme la politique sur les substances toxiques, les plans de gestion du smog, le projet de programme national pour la protection des espèces à risque.
 - ◆ Il fera des progrès au sujet des ententes auxiliaires de l'Accord d'harmonisation.
 - ◆ Il élaborera une stratégie de mise en valeur du potentiel pour les Autochtones, en conformité avec le plan d'action du Canada pour les questions autochtones : « Rassembler nos forces ».
 - Les Canadiens et les collectivités locales : L'objectif consiste à rendre des jugements publics éclairés, à obtenir le consensus de la population et à l'inciter à l'action.
 - ◆ Environnement Canada diffusera l'information aux Canadiens, emploiera de nouveaux modèles d'engagement et stimulera l'action mixte.
 - ◆ Il catalysera l'appui des collectivités et l'action communautaire pour réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques, fera participer davantage les jeunes, créera une coalition d'éducateurs et un cadre national pour l'éducation environnementale avec les intervenants et les provinces.
 - ◆ Il travaillera de concert avec ses collègues fédéraux et provinciaux et le groupe d'action mixte pour offrir une solution communautaire plausible aux défis environnementaux et sociaux de l'assainissement du lieu contaminé des mares de goudron de Sydney et du ruisseau Muggah.
 - L'industrie : L'objectif est d'inciter l'industrie à prendre des mesures pour la protection de l'environnement.
 - ◆ Environnement Canada travaillera activement de concert avec l'industrie pour évaluer les entraves au développement et à la diffusion plus rapide de l'innovation.
 - ◆ Il impliquera l'industrie dans son élaboration des politiques.
 - ◆ Il travaillera de concert avec l'industrie pour déterminer et atténuer les risques à l'environnement en raison des questions de l'An 2000.
 - Sur la scène internationale : Parmi les questions les plus préoccupantes, mentionnons le commerce et l'environnement, l'entente multilatérale sur l'investissement, l'harmonisation des normes internationales, la compétitivité internationale. L'objectif consiste à faire appel aux personnes-ressources internationales pour protéger l'environnement canadien et pour contribuer aux programmes de développement durable, d'emploi et de croissance du gouvernement. Le défi consiste à rechercher l'équilibre entre l'action nationale et les discours internationaux.
 - ◆ Environnement Canada travaillera de concert avec le MAECI et d'autres ministères en vue de chercher à élaborer un plan cohérent pour les activités internationales ayant trait à l'environnement.
 - ◆ Il ciblera certaines régions (p. ex., les États-Unis, les pays de l'APEC, les pays arctiques).
 - ◆ Il adoptera une optique intégrée (p. ex., des plans directeurs, la participation de la société civile, l'application régionale d'ententes planétaires, la consolidation des ententes régionales).
- De concert avec ses connaissances scientifiques, une composante importante de la capacité de chef de file d'Environnement Canada réside dans la plausibilité de ses propres actions. Environnement Canada mène les activités d'écologisation dans tout le gouvernement, avec d'autres organisations et sur la scène internationale. Le Ministère s'engage à réduire les répercussions environnementales de ses activités en adoptant une stratégie de gestion de l'environnement. Parmi les priorités d'Environnement Canada, mentionnons :
- L'établissement de programmes de gestion de l'environnement pour toutes les régions et tous les services.
 - L'exigence de clauses de rendement environnemental dans tous les contrats.
 - L'achat d'énergie à des sources renouvelables et la réduction du parc automobile d'Environnement Canada.

Les objectifs et les mesures du succès d'Environnement Canada sont les suivants dans les limites de la planification :

- ♦ Avec le MAECI et d'autres ministères, dresser, en 1998, un plan cohérent pour les activités internationales ayant trait à l'environnement.
- ♦ De concert avec d'autres ministères, franchir les prochaines étapes des stratégies de développement durable, d'ici juin 1998 et étudier, entre autres, le rôle des mesures fiscales et de la suppression des subventions.
- ♦ Partager l'autorité et la responsabilité et veiller à ce que les méthodes soient cohérentes avec d'autres ministères clés, pour certains dossiers comme les changements climatiques, l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* et de la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada (LPEPC)*.
- ♦ Réduire de 30 % la taille du parc automobile du Ministère et instaurer des programmes de gestion de l'environnement d'ici la fin de 1998; insérer dans les contrats, d'ici la fin de 1998, des clauses de rendement environnemental.
- ♦ Partager une stratégie environnementale avec les provinces en application de l'Accord d'harmonisation et des ententes auxiliaires.
- ♦ Déterminer des modèles de durabilité communautaire et des dénominateurs communs.
- ♦ Inaugurer, en 1998, des campagnes communautaires de partenariats, d'éducation et d'engagement du public, à l'appui de la question des changements climatiques.
- ♦ Avec l'industrie, évaluer les entraves qui font obstacle à un développement et à une diffusion plus rapide de l'innovation, à l'appui d'un plan national de mise en oeuvre sur les changements climatiques.
- ♦ Élaborer, en 1998, une stratégie de mise en valeur du potentiel des peuples autochtones.
- ♦ Remplir, d'ici la fin de 2004, les obligations découlant de la Convention de Bâle.
- ♦ Terminer, d'ici la fin de 1999, les mesures initiales d'assainissement des mares de goudron de Sydney et du ruisseau Muggah.

Une société plus verte

Dépenses prévues brutes par secteur d'activité

(en millions de dollars) Composantes du secteur d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Les produits et services d'information	10,7	7,0	6,9	6,9
Les technologies, les emplois et la mise en valeur du potentiel	55,5	49,7	47,7	48,2
Les partenaires propices au développement durable	26,1	24,1	23,9	23,6
Total : Une société plus verte	92,3	80,8	78,5	78,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Gestion et administration

But : Le but de la *gestion et de l'administration* consiste à assurer un leadership ministériel, un appui aux décisions, des systèmes intégrés et des services communs à la Ministre et au Ministère. Les résultats à atteindre sont les suivants :

- ❑ Conformer l'infrastructure de la gestion et de l'administration directement avec le plan directeur axé sur les résultats du Ministère, et lui servir de soutien.
- ❑ Établir comme première priorité le service à la clientèle.
- ❑ Appuyer les orientations pangouvernementales par des moyens novateurs.
- ❑ Réaliser des progrès mesurables en fonction des résultats compte tenu des contraintes financières.

Il faut chercher à atteindre ces résultats dans le contexte plus large du gouvernement : une gestion cohérente des politiques, des partenariats, de nouvelles méthodes de rendre les services et des restrictions financières régulières. Environnement Canada doit se préparer à relever les défis futurs en faisant preuve de souplesse et en continuant à mettre au point des compétences et des instruments pour remplir son mandat d'une façon créatrice et rentable.

Les rôles : La fonction de *gestion et d'administration* se préoccupe de gérer une organisation complexe de 4 300 employés, jour et nuit et dans toutes les régions du Canada; il s'agit de définir les orientations, d'affecter les fonds, de recruter le personnel, de le former, de veiller à sa prise de retraite, de régler les comptes, de laisser les lumières allumées et les ordinateurs en activité, de faire rapport au Parlement et aux organismes centraux, d'entretenir les véhicules et d'expédier le courrier.

Réaménagement des ressources : Ce secteur d'activité représente environ 12 % du niveau de référence du Ministère. Les dépenses d'Environnement Canada dans ce secteur d'activité ont diminué de 28 millions de dollars (31 %) entre 1994 et 1998 mais, par suite de la rationalisation de 1992-1993, la réduction globale se rapproche davantage des 40 %. Une nouvelle réduction de 1 million de dollars sera faite dans chacun des exercices 1999-2000 et 2000-2001. Des réductions ont été pratiquées par des méthodes efficaces

internes, par la rationalisation des activités et par la rétrogression du soutien administratif, car le Ministère a réduit le personnel de ses programmes et les dépenses qu'il y consacre.

Les Risques : Les risques s'appliquent, entre autres, au vieillissement de l'effectif, aux changements technologiques, aux nouvelles attentes des clients, à l'an 2000, et au maintien de services de qualité et au respect des nouvelles priorités moyennant un niveau de référence fixe. Tous ces risques servent à souligner l'importance de faire preuve de plus en plus de stratégie dans la gestion des opérations du Ministère.

Priorités : Parmi les priorités de la période de planification, mentionnons l'établissement d'un cadre pour une gestion plus efficace des sciences et de la technologie (S et T), l'accroissement de l'efficacité et de l'adaptabilité au moyen du programme de diversification des modes de prestation des services (DMPS), et aussi par le recouvrement des coûts; la planification stratégique des ressources humaines; l'amélioration des services orientés vers les clients, dont l'application de la technologie de l'information. Le Ministère concentrera aussi ses efforts pour atteindre ses objectifs critiques de préparation à l'an 2000.

La gestion des sciences et de la technologie d'Environnement Canada

Environnement Canada joue un rôle important en matière d'environnement dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada. Il s'est engagé à faire en sorte que les recherches scientifiques et technologiques en matière d'environnement répondent aux besoins des Canadiens et soient faites de façon efficiente et efficace. Environnement Canada le fait en continuant à mettre l'accent sur les politiques fédérales et nationales en matière de sciences et de technologie, sur la gestion des sciences et de la technologie fédérales, à bien élaborer et à diffuser efficacement les données scientifiques et technologiques pertinentes (en particulier pour l'élaboration des décisions), à ériger de bons partenariats et à transmettre les données scientifiques et technologiques.

Au cours de la période de planification, Environnement Canada fera progresser le programme des sciences et de la technologie en respectant ses engagements antérieurs en vertu du cadre scientifique et technologique et en mettant en valeur le potentiel dans les domaines suivants :

- ❑ Le Conseil consultatif du sous-ministre en matière de R-D (dont il a été question dans le *Rapport sur le rendement* de l'an dernier) participe davantage à la gestion des sciences et de la technologie d'Environnement Canada. Il étudiera l'établissement des priorités en matière de R-D, il évaluera la capacité environnementale du Canada au chapitre des sciences et de la technologie, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'année 2002, il intégrera les facteurs socio-économiques dans les politiques et la planification d'Environnement Canada, il améliorera la capacité de communication de la pertinence et de la valeur des connaissances scientifiques d'Environnement Canada, il améliorera les liens entre les sciences et les politiques.
- ❑ De concert avec les ministères chargés des ressources naturelles et Santé Canada, Environnement Canada élargira la portée de ses travaux en vertu d'un protocole d'entente conclu avec les quatre ministères voués aux ressources naturelles pour y incorporer des questions liées à la santé et à l'environnement.
- ❑ En collaboration avec les autres ministères, Environnement Canada poursuivra un certain nombre d'initiatives clés en matière de sciences et de technologie pour mettre en oeuvre les recommandations relatives aux ressources humaines affectées aux sciences et à la technologie du Conseil du Trésor; il appliquera les recommandations du Conseil consultatif du Premier ministre au chapitre des sciences et de la technologie; il terminera et appliquera les stratégies nordiques et internationales des sciences et de la technologie; il fera avancer la technologie par le renouvellement du programme de recherche-développement énergétique et des stratégies des industries de l'environnement et des stratégies nationales de la biotechnologie; par le truchement d'un partenariat avec les établissements universitaires et le secteur privé, il améliorera la capacité scientifique.

La diversification des modes de prestation des services

La diversification des modes de prestation des services (DMPS) encourage des programmes efficaces et novateurs et des modèles de prestation des services. Environnement Canada a eu recours à divers modèles depuis un certain temps. Notons, comme exemples, l'entente entre le Canada et la Colombie-Britannique au sujet des laboratoires, les

services environnementaux Terrachoice, une entente de propriété du gouvernement et d'exploitation par l'entreprise privée, la méthode du guichet unique pour les règlements sur les pâtes et papiers avec plusieurs provinces, l'octroi d'une licence pour la technologie assistée par micro-ondes qui aide les laboratoires chimiques à prévenir la pollution et à réaliser des économies d'énergie. Voici quelques initiatives au chapitre de la DMPS à Environnement Canada :

- ❑ Mettre au point des instruments, des politiques et des lignes directrices qui permettent au personnel de sélectionner et d'évaluer les perspectives de commercialisation et de DMPS.
- ❑ L'étude des possibilités de la DMPS pour le programme de l'environnement atmosphérique. La prestation des services fédéraux aux Canadiens a toujours été le pilier du gouvernement et il est important de rendre modernes les services gouvernementaux et de les adapter à des besoins changeants. Le programme de l'environnement atmosphérique (PEA) est l'un des services publics les plus visibles au Canada et il transmet depuis longtemps aux Canadiens des services météorologiques essentiels et des renseignements et des conseils scientifiques sur les états passés, présents et futurs de l'atmosphère et d'autres états connexes de l'environnement, comme les glaces, la quantité et la qualité des eaux. Environnement Canada, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, étudie la diversification des modes de prestation des services pour cette importante fonction du gouvernement.

Le Ministère s'est engagé à faire cette étude de façon ouverte et en consultation avec les intéressés. Il a déjà entrepris des consultations suffisantes pour étudier l'ampleur des enjeux, avec les intervenants, dont les autres ministères du gouvernement, les provinces, les universités, les entreprises, les employés et les citoyens. Des consultations plus étendues et plus officielles seront faites au printemps 1998. Pour assurer la prise en compte suffisante de tous les facteurs et de toutes les options, l'étude se poursuivra au cours de l'été.

Il a fait des travaux considérables pour analyser le rendement actuel et les exigences futures du programme de l'environnement atmosphérique. Les auteurs de l'étude ont étudié des modèles de prestation des services météorologiques dans d'autres pays, leur mandat, leurs clients clés,

leurs rapports avec le secteur privé, les modalités de leur partenariat et leur niveau de financement. Ils ont aussi cherché les besoins de trésorerie actuels et prévus pour un service national d'environnement atmosphérique. Ces besoins actuels et futurs en matière de technologie ont été étudiés pour déterminer comment le Canada était en mesure de maintenir l'intégrité de son infrastructure et sa capacité de surveillance et de prévision. Ils ont aussi pris en considération les besoins en fait de ressources humaines des services météorologiques nationaux tout en tenant compte de la compétitivité croissante sur les marchés internationaux pour le personnel des services météorologiques et d'un effectif qui vieillit.

Les travaux analytiques se poursuivent. Le bien public du Canada et les besoins stratégiques de son service national d'environnement atmosphérique sont soigneusement évalués. Divers modèles sont examinés en fonction de leur potentiel de maintenir et d'améliorer l'apport des sciences atmosphériques au processus d'élaboration des décisions gouvernementales en matière d'environnement. Les principaux clients de ses services sont en train d'être interrogés, et le potentiel actuel et futur des marchés nationaux et internationaux des produits et services de prévisions météorologiques et environnementales est en train d'être analysé. On évalue aussi différentes méthodes d'améliorer les relations entre le secteur privé et le secteur public dans ces marchés.

Prenant en considération les résultats de ces analyses et l'engagement du gouvernement de maintenir la qualité des services météorologiques pour la santé, la sécurité et le bien-être économique de tous les Canadiens, les auteurs de l'étude analysent diverses options pour maintenir des services de qualité bien avant dans le nouveau siècle au chapitre de l'environnement atmosphérique. Le rapport final de cette étude sera terminé vers la fin de l'été 1998 et il sera présenté à la Ministre de l'Environnement et au président du Conseil du Trésor.

- Il étudiera la DMPS pour la Division des techniques d'urgence du Centre de technologie environnementale selon une méthode qui tiendra compte des besoins du personnel, des partenaires et du Ministère.

- Il étudiera la DMPS pour les laboratoires dans le cadre d'un examen général qui aura pour but d'améliorer les services d'analyse et de laboratoire. Selon les résultats préliminaires, diverses perspectives sont possibles, comme des programmes fédéraux-provinciaux mixtes de laboratoire, des services fédéraux mixtes de laboratoire, l'accès du secteur privé aux laboratoires d'Environnement Canada et des coentreprises.
- Il poursuivra l'étude de la possibilité de partager les services avec d'autres ministères et organismes aux Terrasses de la Chaudière, à Hull. Jusqu'à maintenant, on a réalisé des économies de plus de 3 millions de dollars et on a rendu le système plus efficace. La méthode du partage des services est aussi utilisée pour la formation des ressources humaines et le Ministère songe à étendre cette méthode à un plus grand nombre de secteurs.

Le recouvrement des coûts

Depuis le début des années 90, Environnement Canada répond à l'orientation du gouvernement de recouvrer les coûts des services offerts à des bénéficiaires identifiables d'avantages directs au-delà de ceux offerts à la population en général. Les recettes ont augmenté régulièrement pour atteindre une prévision totale de 75 millions de dollars en 1997-1998. Une autre augmentation d'environ 3 millions de dollars est prévue pour 1998-1999. Voici les principaux éléments du recouvrement des coûts :

- Une entente avec NAV Canada pour la prestation de services météorologiques aéronautiques (valeur annuelle d'environ 24 millions de dollars).
- Des ententes avec d'autres ministères fédéraux :
 - ♦ La prestation de services glaciologiques aux Pêches et Océans (9,7 millions de dollars);
 - ♦ La prestation de services météorologiques aux Forces canadiennes au ministère de la Défense nationale (7,2 millions de dollars);
 - ♦ Des travaux de recherche et de développement à l'appui du Comité de la recherche et du développement énergétiques du ministère des Ressources naturelles (5,7 millions de dollars).
- Des ententes avec les provinces et d'autres clients non fédéraux pour des services hydrométriques (6 millions de dollars);

- ❑ La vente de produits et de services météorologiques (5,3 millions de dollars).

Le recouvrement des coûts provenant de nouvelles sources :

- ❑ Les recettes que produira probablement le nouveau réseau national de détection de la foudre qui sera en activité vers la fin de 1997-1998 proviendront de la vente de données aux provinces, aux services d'électricité et à l'industrie de l'assurance. Le réseau national de détection de la foudre devrait faire ses frais d'ici 2002-2003. Les recettes prévues en 1998-1999 sont de 1,5 million de dollars; on s'attend à ce que ces recettes soient portées à 2,2 millions de dollars d'ici l'exercice 2000-2001.
- ❑ Pour les services réglementaires de la protection de l'environnement, les recettes prévues pour 1998-1999 sont de 0,54 million de dollars pour la surveillance de l'évacuation en mer, de 0,54 million de dollars pour l'importation ou l'exportation des déchets dangereux et de 0,25 million de dollars pour la déclaration des substances nouvelles.
- ❑ Dans le cas des permis de chasse aux oiseaux migrateurs, une augmentation des droits est proposée et pourrait porter les recettes à 2 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 1998-1999, les efforts visant à améliorer le soutien au recouvrement des coûts porteront surtout sur les éléments suivants :

- ❑ Les systèmes financiers : Améliorer la capacité de commercialisation et d'analyse des ventes d'Environnement Canada pour l'information aux clients provenant d'une base de données des comptes débiteurs.
- ❑ L'élaboration des politiques et les meilleures pratiques : Fournir l'orientation voulue dans le cas des méthodes de gestion pour accroître l'uniformité des pratiques de recouvrement des coûts au Ministère et des conseils d'orientation sur certaines questions, comme le règlement des conflits et la consultation des clients.
- ❑ Éducation : Fournir la formation voulue pour réaliser des consultations utiles et efficaces dans le cas de la commercialisation; instituer le site web du bureau commercial du Ministère.

Ressources humaines

Les ressources humaines seront surtout axées pendant les trois prochaines années sur le regroupement, le réaménagement, le perfectionnement et le renouvellement de l'effectif actuel. Premièrement, Environnement Canada étudie de meilleures façons d'organiser le travail et de déployer son effectif pour répondre à la demande actuelle. Deuxièmement, l'effectif doit être perfectionné et préparé à un avenir en mutation. Troisièmement, Environnement Canada entreprendra certains ajustements pour ajouter à ses connaissances et à ses compétences actuelles, tout en augmentant considérablement le caractère représentatif de son effectif.

Nous commencerons le recrutement dans le domaine des sciences et de la technologie pour compenser la perte d'experts qui s'est produite durant l'examen des programmes et qui se poursuivra probablement au cours des cinq à dix prochaines années en raison d'une réduction normale.

Au cours des trois prochaines années, les activités relatives à l'infrastructure des ressources humaines porteront surtout sur l'application d'une norme universelle de classification et de la gestion fondée sur les compétences. Cette façon de faire touchera pratiquement à tous les aspects des systèmes et des méthodes de gestion des ressources humaines dans tout le Ministère.

Répondre aux besoins des clients

Comme Environnement Canada continue de mettre l'accent sur le principe de l'utilisateur payeur et diseur, il a besoin de la capacité voulue pour surveiller continuellement son rendement dans les services centrés sur les clients, à valeur ajoutée et orientés vers les résultats.

Les initiatives se poursuivront dans quatre grands domaines :

- ❑ La mesure du rendement : Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a consolidé sa mesure du rendement dans plusieurs de ses composantes et a offert des séances de formation au personnel au sujet de la mesure du rendement. Pour poursuivre dans la même veine, Environnement Canada donnera priorité au raffinement de son cadre de mesure du rendement, y compris les résultats et les mesures utilisés pour déterminer l'obtention des résultats; il continuera à intégrer la mesure du rendement dans sa planification d'affaires, dans

son examen et dans sa stratégie de développement durable; il ouvrira d'autres perspectives de formation pour son personnel dans le domaine de la mesure du rendement.

- ❑ La gestion des plaintes : Un cadre ministériel est en voie d'élaboration pour le règlement des plaintes dans le cas des initiatives de recouvrement des coûts.
- ❑ Les services de qualité : Environnement Canada s'inspirera des normes pour le service aéronautique qui sont déjà établies pour l'entente avec NAV Canada et pour ses services glaciologiques; il établira aussi des normes pour les services météorologiques maritime et public.
- ❑ La consultation avec les clients : Les consultations d'Environnement Canada s'inspirent d'une politique ministérielle, *Notre engagement en matière de consultations efficaces*. Dans le cadre de son initiative de commercialisation, il est en voie d'élaborer des cours de formation en matière de consultation pour les besoins particuliers de ses initiatives de recouvrement des coûts.

La technologie de l'information

La technologie de l'information constitue une partie intégrante des opérations quotidiennes des programmes d'Environnement Canada dans tous ses secteurs d'activité. Étant donné son rôle déterminant, le défi le plus impérieux consistera à veiller à ce que les systèmes ministériels critiques soient prêts pour l'an 2000. En outre, le défi permanent consiste à évoluer continuellement et à rehausser la valeur de la technologie de l'information d'Environnement Canada de ses programmes de façon à améliorer ses services à la clientèle et à contribuer au droit à l'information des Canadiens au sujet des états et des modifications de l'environnement.

Pour ce faire au cours de la période de planification, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec d'autres ministères du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement pour établir et offrir des services centrés sur les clients. Le Ministère élaborera et adoptera un plan stratégique pour la technologie de l'information et la gestion de l'information au cours de l'exercice 1998-1999, ce qui fera en sorte que cette fonction essentielle demeure attentive et soit toujours appuyée par des programmes.

Gestion et administration

Dépenses prévues brutes par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Composantes du secteur d'activité				
Gestion et administration	68,0	63,5	62,2	61,6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Section IV: Renseignements supplémentaires

1 Autorisations de dépenser

Tableau 1 : Autorisations de dépenser

2 Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle et présentation des dépenses prévues par région/service et par secteur d'activité

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

3 Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3 : Dépenses en capital prévues par secteur d'activité

Tableau 3.1 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité

4 Autres renseignements financiers

Tableau 4 : Articles courants de dépenses

Tableau 4.1 : Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice 1998-1999

Tableau 4.2 : Paiements de transfert par secteur d'activité

Tableau 4.3 : Dépenses ministérielles brutes et nettes par secteur d'activité

Tableau 4.4 : Recettes par secteur d'activité

Tableau 4.5 : Coût net du programme pour 1998-1999

5 Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement

6 Initiatives prévues en matière de réglementation

7 Engagements à long terme du Ministère

8 Références

9 Personnes-ressources pour plus de renseignements

10 Glossaire

11 Sigles

12 Index

Cette page a été laissée vide à dessein.

Environnement Canada

Tableau 1: Autorisations de dépenser - Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en millier de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
	Programme de l'Environnement		
1	Dépenses de fonctionnement	388 654	407 212
5	Dépenses en capital	24 529	26 175
10	Subventions et contributions	32 178	33 688
(L)	Ministre de l'Environnement - traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 863	40 387
	Total du Programme	494 273	507 511

Explication de la différence

La diminution nette de 13,2 millions de dollars du budget des dépenses de 1998-1999 par rapport à celui de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit :

Augmentations :

- ♦ 8,5 millions de dollars attribuables à la hausse des coûts liés aux avantages sociaux des employés;
- ♦ 6,3 millions de dollars pour diverses initiatives incluant les coûts associés à l'augmentation des revenus provenant de tierce partie et de l'implantation de normes de classification universelle;
- ♦ 3,2 millions de dollars pour le paiement de contributions sous le programme Initiatives Emploi-Jeunesse;
- ♦ 2,2 millions de dollars reliés à l'acquisition d'un immeuble abritant le Centre Météorologique Canadien, Dorval, Québec; et
- ♦ 1,4 million de dollars pour le paiement d'une contribution remboursable à la Fondation Habitat Faunique Canada pour la mise en application des initiatives de conservation des habitats à travers le Canada.

Diminutions:

- ♦ 20,1 millions de dollars pour les réductions reliées à l'Examen des programmes;
- ♦ 10 millions de dollars reliés à la fin du financement du Plan d'action Saint-Laurent II;
- ♦ 2,3 millions de dollars reliés au remboursement partiel du prêt pour la mise en oeuvre du Réseau canadien de détection de la foudre; et
- ♦ 2,2 millions de dollars reliés à la fin du Programme de compensation des habitats fauniques - Fleuve Fraser.

Tableau 2: Organisation

Dépenses brutes par région/service et par secteur d'activité pour 1998-1999 (en millions de dollars)

	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairie et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Ressources humaines
Un environnement sain	25,7	17,7	24,3	17,8	10,6	
La sécurité contre les risques environnementaux	20,4	36,5	17,8	15,4	13,5	
Une société plus verte	4,3	5,1	6,2	7,6	5,6	
Administration	2,1	6,3	7,5	3,8	4,6	7,5
Total	52,5	65,6	55,8	44,6	34,3	7,5

DIR GÉN RÉG = Directeur général régional

SMA = Sous-ministre adjoint

Tableau 2: Organisation

Besoins en ressources brutes par région/service et par secteur d'activité pour 1998-1999 (en millions de dollars)

Secrétariat Changements climatiques*			Sous-ministre Ressources naturelles Canada			
SMA Politiques et communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	
1,3		14,4**	25,9	36,7	59,2	Total 233,6
		2,2	91,0	3,7	0,3	200,8
19,3	0,1	1,2	0,1	27,4	3,9	80,8
0,5	7,7	21,2	0,6	1,2	0,5	63,5
21,1	7,8	39,0	117,6	69,0	63,9	578,7

*Secrétariat des changements climatiques : Les ressources affectées aux changements climatiques et annoncées au moment des prévisions budgétaires seront théoriquement réparties comme suit : 10 millions de dollars à Environnement Canada et 40 millions de dollars à Ressources naturelles Canada.

** Comprend les 10 millions de dollars (qui seront administrés en vertu d'un compte spécial) pour les initiatives d'Environnement Canada à l'appui du Secrétariat interministériel des changements climatiques et du plan national pour les changements climatiques.

Tableau 2.1: Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Un environnement sain	1 618	1 587	1 585	1 585
La sécurité contre les risques de l'environnement	1 406	1 377	1 377	1 376
Une société plus verte	575	569	569	569
Administration	750	708	706	706
Total du Ministère	4 349	4 241	4 237	4 236

Tableau 2.2: Détails des besoins en ÉTP

Échelle de salaires (en dollars)	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
<30 000	394	368	365	365
30 000-40 000	535	503	499	499
40 000-50 000	873	852	853	853
50 000-60 000	1 397	1 401	1 398	1 395
60 000-70 000	676	663	669	667
70 000-80 000	318	298	297	300
>80 000	156	156	156	157
Total du Ministère	4 349	4 241	4 237	4 236

Tableau 3: Dépenses en capital prévues par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Un environnement sain	4,9	5,3	5,3	5,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	24,4	14,9	15,3	15,7
Une société plus verte	6,2	3,0	3,0	3,4
Administration	1,0	1,3	1,3	1,3
Total du Ministère	36,5	24,5	24,9	25,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 3.1: Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Programme de l'Environnement	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Besoins en dépenses des exercices futurs
Un environnement sain						
Rénovation de laboratoires - Institut national de recherche en hydrologie	5,7	4,3	-	-	-	1,4
La sécurité contre les risques de l'environnement						
Amélioration du radar Doppler	39,2	7,1	4,4	6,0	6,0	15,7
Réseau canadien de détection de la foudre	9,6	9,6	-	-	-	-
Système d'intégration et d'analyse des glaces	5,7	5,0	0,3	0,4	-	-
Construction de stations météorologiques Eureka (T.N.-O.).	4,1	1,8	0,1	0,7	0,5	1,0
Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,8	1,9	0,3	0,7	0,4	0,5
Programme de remplacement de manomètre au mercure	3,8	1,5	0,9	0,8	0,6	
Automatisation et accès en temps réel des données d'écoulement - Hydrologie	3,3	0,6	0,5	0,7	0,7	0,8
Amélioration du traitement des données pour Radarsat	2,7	2,7			-	
	72,2	30,2	6,5	9,3	8,2	18,0
Autres						
Autres projets d'immobilisations dont les coûts se situent entre 1 et 2,5 millions de dollars	20,5	7,4	3,6	3,1	2,7	3,7
Projets dont les coûts sont inférieurs à 1 million de dollars	-	-	14,4	12,5	14,8	-
Dépenses totales en capital	98,4	41,9	24,5	24,9	25,7	23,1

Tableau 4: Articles courants de dépenses (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	249,9	232,7	234,5	234,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,4	48,9	49,2	49,2
	290,3	281,6	283,7	283,5
Biens et Services				
Transport et communications	43,9	41,2	44,9	45,2
Information	7,4	7,1	7,2	7,1
Services professionnels et spéciaux	115,5	109,4	106,0	104,5
Locations	19,6	19,0	19,5	19,3
Achats de services de réparation et d'entretien	14,6	13,1	13,3	13,2
Services publics, fournitures et approvisionnements	35,4	30,4	30,6	30,4
Autres subventions et paiements	5,9	4,6	4,6	4,6
Dépenses en capital secondaires	15,9	15,5	15,4	15,4
	258,2	240,4	241,5	239,7
Total des dépenses de fonctionnement	548,5	522,0	525,2	523,2
Capital				
Personnel	0,1	0,6	0,6	0,6
Transport et communications	0,4	0,5	0,5	0,5
Services professionnels et spéciaux	2,4	2,3	2,4	2,5
Achats de services de réparation et d'entretien	4,5	3,6	3,7	3,7
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,5	0,5	0,5	0,5
Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	2,9	0,6	0,6	0,6
Construction et acquisition de machinerie et de matériel	25,5	16,2	16,5	17,1
Autres subventions et paiements	0,2	0,2	0,1	0,2
	36,5	24,5	24,9	25,7
Paiements de transfert				
Subventions	4,1	3,3	3,1	3,1
Contributions	38,3	28,9	21,5	21,2
	42,4	32,2	24,6	24,3
Dépenses budgétaires brutes	627,4	578,7	574,7	573,2
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(71,7)	(67,6)	(68,2)	(67,5)
Dépenses budgétaires nettes	555,7	511,1	506,5	505,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 4.1: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice 1998-1999 (en millions de dollars)

	Budgétaire					Moins : Recette à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes prévues		
Un environnement sain	1 587	213,0	5,3	15,3	233,6	(8,8)	224,8
La sécurité contre les risques de l'environnement	1 377	183,0	14,9	2,9	200,8	(54,9)	145,9
Une société plus verte	569	63,8	3,0	14,0	80,8	(3,9)	76,9
Administration	708	62,2	1,3		63,5		63,5
Total	4 241	522,0	24,5	32,2	578,7	(67,6)	511,1

Tableau 4.2: Paiements de transferts par secteur d'activité (en dollars)

	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions				
<i>Un environnement sain</i>				
Subventions pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	926 200	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Institut de la fourrure du Canada	17 000	17 000	17 000	17 000
Programme des conseils de la recherche universitaire	314 652	252 400		
Subvention à la Fondation habitat faunique Canada	2 000 000			
	3 257 852	2 269 400	2 017 000	2 017 000
<i>La sécurité contre les risques de l'environnement</i>				
Recherches en météorologie	621 500	850 000	850 000	850 000
Société canadienne de météorologie et d'océanographie	17 000	17 000	17 000	17 000
	638 500	867 000	867 000	867 000
<i>Une société plus verte</i>				
Subvention à l'Institut international pour un développement durable afin d'assurer l'exploitation de l'Institut et pour entreprendre des initiatives de développement durable	200 000	200 000	200 000	200 000
	200 000	200 000	200 000	200 000
Total des subventions	4 096 352	3 336 400	3 084 000	3 084 000
Contributions				
<i>Un environnement sain</i>				
Contribution à l'Organisation de coopération et de développement économiques - Programme de contrôle des produits chimiques	27 951	125 000	125 000	125 000
Contribution à la Fondation habitat faunique Canada		1 400 000		
Programme de développement et de démonstration technologique (PDDT) - Fleuve Saint-Laurent	833 100			
Contribution à la province de Québec pour l'équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent	2 500 000			
Contributions aux provinces pour certains projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau	265 000			

Tableau 4.2: Paiements de transferts par secteur d'activité (suite)

	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Contribution aux Nations Unies pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CCIEE)	219 000	219 000	219 000	219 000
Contribution à la convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR)	96 000	99 000	99 000	99 000
Contribution au Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	13 500	13 000	13 000	13 000
Contribution à l'Institut de la fourrure du Canada	350 000	350 000	350 000	350 000
Contributions en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	3 069 000	2 932 300	2 932 300	2 932 300
Contribution au Fonds mondial de la nature - Fonds de rétablissement des espèces en péril	180 000	180 000	180 000	180 000
Programme exhaustif de gestion durable pour le bassin hydrographique du fleuve Fraser	1 270 000	1 136 000	1 136 000	1 136 000
Contribution à l'Université de la Saskatchewan pour établir un Centre canadien conjoint de pathologie faunique	200 000	200 000	200 000	200 000
Contribution à la province de la Colombie-Britannique et aux organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG) - Stratégie nationale de la faune, Plan conjoint de la Côte du Pacifique	325 000	325 000	325 000	325 000
Contribution sous le Programme pour les jeunes stagiaires d'horizons sciences	1 301 235	1 128 000		
Contribution afin d'établir un réseau de recherches coopératives en matière d'écologie faunique	325 000	260 000	260 000	260 000
Contribution à l'Université de Guelph pour le réseau canadien des centres de toxicologie	1 797 000	1 797 000	1 797 000	1 797 000
Contributions en vertu de Saint-Laurent Vision 2000 - Programme d'interactions communautaires	1 308 400			
Contributions en vertu de Saint-Laurent Vision 2000 - Programme de mise en valeur des habitats	51 000			
Contributions en vertu de Saint-Laurent Vision 2000 - Programme de protection des habitats	363 000			
Contributions en vertu du Programme de compensation des habitats fauniques - Fleuve Fraser	2 250 000			
Contribution à l'Université de Victoria pour diriger et exploiter le réseau canadien de recherche climatologique	2 650 000	2 650 000		
Contributions - Construire des partenariats internationaux	1 009 423	170 300	170 300	170 300

Tableau 4.2: Paiements de transferts par secteur d'activité (suite)

	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Contributions sous le Protocole de Montréal	1 000 000			
Contributions sous l'autorité du Ministre	345 000			
	21 748 609	12 984 600	7 806 600	7 806 600
<i>La sécurité contre les risques de l'environnement</i>				
Droits d'affiliation à l'Organisation météorologique mondiale	1 796 308	1 693 000	1 693 000	1 693 000
Contribution au Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM)	150 000	150 000	150 000	150 000
Contribution à la province de Québec - Accord sur les relevés hydrométriques	200 000	200 000	200 000	200 000
	2 146 308	2 043 000	2 043 000	2 043 000
<i>Une société plus verte</i>				
Programme de contribution pour l'Initiative Service écojeunesse internationale	846 000	1 974 000		
Contribution au Conseil canadien des ministres de l'Environnement, équivalente au tiers de son budget de fonctionnement	482 000	752 000	752 000	752 000
Contributions au réseau d'organismes environnementaux - Initiative d'assistance à la collectivité	600 000	600 000	600 000	600 000
Contributions en vertu du Programme Action 21 pour aider les Canadiens à agir individuellement ou collectivement dans leurs communautés pour soutenir une société plus verte	6 099 087	5 194 000	5 194 000	5 194 000
Contribution à l'Université des Nations Unies en vue de l'établissement du Réseau international de l'eau, de l'environnement et de la santé	1 376 000	1 060 000	924 000	590 000
Contribution au Centre de transport durable	72 294	34 000		
Contribution du Canada au budget de la Commission de coopération environnementale	4 025 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Organismes canadiens - Programme canadien d'écocivisme	598 442			
Contribution à la Fondation Asie-Pacifique pour les conférences GLOBE	250 000			
Contributions sous l'autorité du Ministre	48 500			
	14 397 323	13 814 000	11 670 000	11 336 000
Total des contributions	38 292 240	28 841 600	21 519 600	21 185 600
Total des subventions et contributions	42 388 592	32 178 000	24 603 600	24 269 600

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 4.3: Dépenses ministérielles brutes et nettes (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes par secteur d'activité				
Un environnement sain	242,8	233,6	232,1	231,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	224,3	200,8	201,9	201,6
Une société plus verte	92,3	80,8	78,5	78,7
Administration	68,0	63,5	62,2	61,6
Dépenses brutes totales	627,4	578,7	574,7	573,2
Moins:				
Recettes à valoir sur le crédit				
Un environnement sain	8,4	8,8	9,3	9,2
La sécurité contre les risques de l'environnement	58,8	54,9	55,1	54,5
Une société plus verte	4,5	3,9	3,8	3,8
Recettes à valoir sur le crédit totales	71,7	67,6	68,2	67,5
Dépenses nettes par secteur d'activité				
Un environnement sain	234,4	224,8	222,8	222,1
La sécurité contre les risques de l'environnement	165,4	145,9	146,8	147,1
Une société plus verte	87,8	76,9	74,7	74,9
Administration	68,0	63,5	62,2	61,6
Dépenses nettes totales par secteur d'activité	555,7	511,1	506,5	505,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 4.4: Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Prévision des recettes 1997-1998*	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
<i>Recettes à valoir sur le crédit</i>				
Un environnement sain				
Produits d'information	0,3	0,2	0,1	0,1
Recettes immobilières	1,6	1,1	1,1	1,1
Services professionnels et scientifiques	5,8	6,0	5,9	5,8
Services de réglementation	0,7	1,5	2,2	2,2
	8,4	8,8	9,3	9,2
La sécurité contre les risques de l'environnement				
Produits d'information	1,2	2,5	2,7	2,7
Vente de commandite / publicité	0,2	0,3	0,3	0,3
Recettes immobilières	0,3	0,3	0,3	0,3
Services professionnels et scientifiques	56,5	51,0	50,9	50,3
Services divers	0,6	0,8	0,9	0,9
	58,8	54,9	55,1	54,5
Une société plus verte				
Produits d'information	1,6	0,3	0,2	0,2
Recettes immobilières	0,2	0,4	0,4	0,4
Services professionnels et scientifiques	2,6	3,2	3,2	3,2
Services divers	0,1			
	4,5	3,9	3,8	3,8
Total des recettes à valoir sur le crédit	71,7	67,6	68,2	67,5
<i>Recettes portées au Trésor</i>				
Un environnement sain				
Recettes immobilières	0,5	3,7	2,3	2,0
Services professionnels et scientifiques	0,4	0,6	0,6	0,6
Services de réglementation	3,9			
Services divers		0,6	0,6	0,6
	4,8	4,9	3,5	3,2
La sécurité contre les risques de l'environnement				
Services professionnels et scientifiques	1,4	5,6	5,9	6,2
Services divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	1,5	5,7	6,0	6,3
Une société plus verte				
Services professionnels et scientifiques	0,6			
Services divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	0,7	0,1	0,1	0,1
Total des recettes portées au Trésor	7,0	10,7	9,6	9,6
Total des recettes	78,7	78,3	77,8	77,1

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant

Tableau 4.5: Coût net du programme pour 1998-1999 (en millions de dollars)

Programme de l'Environnement	
Dépenses brutes prévues	578,7
Plus:	
Services fournis sans frais :	
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	32,0
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurances et les coûts payés par le SCT	15,4
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	2,3
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,7
Services fournis par Transport Canada	0,2
	<hr/> 50,6
Coût total du Programme	629,3
Moins :	
Recettes à valoir sur le crédit	(67,6)
Revenu à valoir sur le Trésor	(10,7)
	<hr/> (78,3)
Coût net du Programme en 1998-1999	551,0
Coût net estimatif du Programme en 1997-98	599,0

5. Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement

Le Ministre est seul responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants :

<i>Loi sur les ressources en eau du Canada</i>	L.R. 1985, ch. C-11
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-9
L'administration, la gestion et le contrôle de certaines terres publiques ont été attribués en conformité avec divers instruments réglementaires.	
Règlement sur les réserves de la faune	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1609
<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	L.C. 1992, ch. 37
Règlement sur la liste d'études approfondies	DORS/94-638
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement sur les autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur l'évaluation environnementale des projets hors Canada	DORS/96-491
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. 16 (4 ^e supp.)
Règlement sur les mines et les usines d'extraction d'amiante	DORS/90-341
Règlement sur le benzène dans l'essence	DORS/97-493
Règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore	DORS/90-130
Règlement sur les biphényles chlorés	DORS/91-152
Règlement de 1989 sur le chlorofluorocarbure	DORS/90-127
Règlement sur l'essence contaminée	DORS/91-485
Règlement sur l'essence diesel	DORS/97-110
Liste intérieure des substances	DORS/94-311
Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux	DORS/92-637
Règlement fédéral sur le traitement et la destruction des BPC au moyen d'unités mobiles	DORS/90-5
Règlement concernant les renseignements sur les combustibles	DORS/77-597
Règlement sur l'essence	DORS/90-247
Liste des autorités responsables des déchets dangereux	DORS/92-636
Liste des autorités responsables des substances toxiques	DORS/94-162
Règlement sur les dénominations maquillées	DORS/94-261
Règlement de 1988 sur l'immersion de déchets en mer	DORS/89-500
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/94-408
Règlement sur les produits des substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/95-584
Règlement sur l'exportation des déchets de BPC	DORS/90-453
Règlement de 1996 sur l'exportation des déchets de BPC	DORS/97-108
Règlement sur la concentration en phosphore	DORS/89-501
Règlement de 1989 sur les biphényles polybromés	DORS/90-129
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques	DORS/96-237
Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papiers	DORS/92-268
Règlement sur les dioxines et furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers	DORS/92-267
Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur les territoires domaniaux	DORS/97-10
Règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion	DORS/91-155
Règlement sur le stockage de matériel contenant des BPC	DORS/92-507
Règlement sur le préavis d'exportation des substances toxiques	DORS/92-634
Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle	DORS/92-631
<i>Loi sur la Semaine canadienne de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-11
<i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-10

5. Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement (suite)

<i>Loi sur les contaminants de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-12
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires du patrimoine</i>	L.R., ch. 52 (4 ^e supp.)
<i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i>	L.R. 1985, ch. I-20
<i>Loi sur la conservation du lac Seul</i>	L.C. 1928, ch. 32
<i>Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois</i>	L.C. 1921, ch. 10 et L.C. 1958, ch. 20
<i>Loi sur les additifs à base de manganèse</i>	L.C. 1997, ch. 11
<i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	L.C. 1994, ch. 22
Règlement concernant les oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1035
Règlement concernant les refuges d'oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1036
<i>Loi sur la Semaine nationale de la faune</i>	L.R. 1985, ch. W-10
<i>Loi sur les renseignements en matière de modification du temps</i>	L.R. 1985, ch. W-5
Règlement sur les renseignements relatifs aux modifications du temps	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1604
<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>	L.C. 1992, ch. 52
Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages	DORS/96-263
<hr/> <i>Le ministre est conjointement responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants ou il aide d'autres ministères à les appliquer :</i>	
<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	L.R. 1985, ch. A-12
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	L.R. 1985, ch. A-17
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>	L.R. 1985, ch. S-9
<i>Loi sur la protection civile</i>	L.R. 1985, ch. 6 (4 ^e supp.) (27 avril 1988)
<i>Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie</i>	L.R. 1985, ch. E-9
<i>Loi sur les pêches</i>	L.R. 1985, ch. F-14
Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice	DORS/79-345
Règlement sur le mercure des effluents liquides des fabriques de chlore	DORS/77-575
Règlement sur les effluents liquides de l'industrie de la viande et de la volaille	DORS/77-279
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des mines de métaux	DORS/77-178
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des raffineries de pétrole	DORS/73-670
Règlement sur les effluents liquides des fabriques de pâtes et papiers de port Alberni	DORS/92-638
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des usines de transformation des pommes de terre	DORS/77-518
Règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers	DORS/92-269
<i>Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C. 1976-1977, ch. 32
<i>Loi sur les produits dangereux</i>	L.R. 1985, ch. H-3
<i>Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales</i>	L.R. 1985, ch. I-17
<i>Loi sur la sécurité des véhicules automobiles</i>	L.C. 1993, ch. 16 (en vigueur le 4 décembre 1995)
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	L.C. 1993, ch. 31 (en vigueur le 28 avril 1994)
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i>	L.R. 1985, ch. R-7
<i>Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses</i>	L.C. 1992, ch. 34

L.R. = Lois révisées du Canada de 1985

L.C. = Lois du Canada

L.R.C. = Lois révisées du Canada de 1952

6. Initiatives prévues en matière de réglementation

Règlements

En 1998-1999, Environnement se propose de :

Règlement sur le contrôle des hydrofluorocarbures (HFC)	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les émissions des chaudières fédérales	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement ou des lignes directrices dans l'exercice 1998-1999.
Règlement sur l'essence - modification (pour les carburants utilisés pour les courses)	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du premier trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les déchets dangereux dans les installations fédérales	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement en 1998-1999.
Règlement sur les droits de service pour l'importation et l'exportation des déchets dangereux - Loi sur la gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 1998-1999.
Exemptions limitées et modifications en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) pour les effets personnels et ménagers, ainsi que les animaux de compagnie - Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)	<ul style="list-style-type: none">présenter les exemptions et les modifications en 1998.
Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les installations fédérales	<ul style="list-style-type: none">promulguer le règlement au cours du quatrième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles - recouvrement des coûts	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles - modifications (révision des annexes IX et X)	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement en 1998-1999.
Règlement sur les droits de surveillance de l'immersion de déchets en mer	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement en 1998-1999.
Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone - modification (hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et chlorofluorocarbures (CFC))	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement modifié au cours du troisième trimestre de 1998-1999.
Dispositions relatives à l'étiquetage des colis relativement aux espèces énumérées dans la convention CITES (LPEAVSRCII)	<ul style="list-style-type: none">présenter les dispositions relatives à l'exactitude de l'étiquetage des colis ou des conteneurs d'expédition en 1998.
Règlement sur les effluents liquides de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni - modifications	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement modifié au cours du troisième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques (première modification) - modification sur l'interdiction de la fabrication, de l'utilisation, du traitement, de l'offre à la vente, de la vente et de l'importation au Canada de (4-chlorophényle) cyclopropylméthanone, O-[4-nitrophényle] méthyleoxime	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du premier trimestre de 1998-1999.
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques (deuxième modification) - modification pour y inclure le benzidine et le HCB (hexachlorobenzine)	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les effluents liquides des fabriques de pâtes et papiers - modifications	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement modifié au cours du troisième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur les opérations de dégraissage des solvants	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 1998-1999.
Règlement sur le soufre dans l'essence pour réduire les émissions de pollution de véhicules par des contrôles du soufre dans l'essence	<ul style="list-style-type: none">publier dans la Partie II de la Gazette en 1998-1999.
Règlement sur le tétrachloréthylène pour réduire les émissions de tétrachloréthylène dans le secteur du nettoyage à sec : éliminer graduellement l'utilisation des vieux équipements technologiques; établir un taux de consommation dans le nouveau matériel; responsabilité mandatée du vendeur pour la gestion des déchets; exiger l'établissement de rapport pour l'importation et la distribution	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement dans la Partie II de la Gazette en 1998-1999.
Règlement sur le chlorure de tributyle tétradécyle phosphonium (CTTP)	<ul style="list-style-type: none">publier le règlement au cours du troisième trimestre de 1998-1999.
Règlement modifiant les autorisations relatives à la liste des substances toxiques	<ul style="list-style-type: none">modifier la liste par suite de l'approbation de la nouvelle version de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE) en 1998-1999.

6. Initiatives prévues en matière de réglementation (suite)

Règlements

En 1998-1999, Environnement Canada se propose de :

Règlement concernant les oiseaux migrateurs - modification

- augmenter le droit des permis de chasse aux oiseaux gibier migrateurs pour la saison de chasse 1998-1999.

Règlement concernant les oiseaux migrateurs - modification

- modifier la définition des grenailles non toxiques pour tenir compte des nouvelles grenailles approuvées pour la saison de chasse 1998-1999.

Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs - modification

- rayer de la liste le refuge des oiseaux migrateurs de Cape Dorset dans les Territoires du Nord-Ouest en 1998.

Règlement sur les réserves de la faune - modifications

- élargir trois réserves nationales de la faune (îles de Contrecoeur et îles de l'Estuaire au Québec, Shepody au Nouveau-Brunswick) vers la fin de 1998.

Règlement sur les réserves de la faune - modification

- établir la réserve nationale de la faune de Iqalituuq dans les Territoires du Nord-Ouest vers la fin de 1998.

En 1999-2001, Environnement Canada se propose de :

Règlement sur les rejets de stériles dans le Bras Alice - révocation

- révoquer le règlement au cours du premier trimestre de 1999-2000.

Règlement sur les biphényles chlorés - modification

- modifier et remplacer le règlement en 1999-2000.

Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux - modification

- rédiger une version provisoire en 1999-2000 et la promulguer aux termes de la nouvelle version de la LCPE.

Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets non dangereux prescrits et destinés à l'élimination finale

- rédiger une version provisoire en 1999-2000 et le promulguer aux termes de la nouvelle version de la LCPE.

Règlement sur l'habitat des poissons et les rapports sur les déversements

- faire la promotion du règlement en 1999-2000 ou après.

Règlement sur les tarifs de distribution de l'essence

- publier le règlement en 1999-2000.

Règlement sur le chrome hexavalent et sur le placage au chrome

- rédiger une version provisoire du règlement en 1999-2000.

Règlement sur le mouvement interprovincial-territorial des déchets dangereux - modification

- rédiger une version provisoire au cours du quatrième trimestre de 1998-1999 et le promulguer aux termes de la nouvelle version de la LCPE.

Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux

- promulguer le règlement au cours du troisième trimestre de 1999-2000.

Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles - modification aux initiatives des prochaines années

- publier le règlement d'ici 2000-2001

Règlement de 1988 sur l'immersion en mer et la Partie VI de la LCPE - modifications

- modifier le règlement par suite de l'approbation de la nouvelle version de la LCPE.

Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone - modification (bromure de méthyle)

- modifier le règlement en 1999-2000.

Règlement sur la gestion des déchets de BPC du gouvernement fédéral

- publier le règlement en 1999-2000.

Règlement concernant la persistance et la bioaccumulation

- publier le règlement aux termes de la nouvelle version de la LCPE.

Règlement sur les substances toxiques dans l'essence (composition de l'essence)

- publier le règlement ou des lignes directrices en 1999-2000 ou après.

Règlement sur les déplacements transfrontaliers des déchets de BPC

- rédiger une version provisoire en 1999-2000 et le promulguer aux termes de la nouvelle version de la LCPE.

7. Engagements à long terme du Ministère

Environnement Canada

avec ses partenaires, fournira aux Canadiens

sera démontré par :

Un environnement sain

La réduction des incidences négatives sur l'atmosphère et une aide aux Canadiens afin qu'ils comprennent mieux les conséquences de leurs activités et qu'ils s'y adaptent

- Limiter les concentrations de gaz à effet de serre par des mesures planétaires pour les ramener à des niveaux auxquels il n'y aura pas de perturbations graves du système climatique.
- Rétablir la couche d'ozone à un niveau qui réduit au minimum les effets nocifs sur la santé humaine et les écosystèmes naturels.
- Protéger l'air pur que nous respirons au Canada et les bassins atmosphériques qui sont encore purs au Canada contre la détérioration.
- Protéger l'air pur que nous respirons au Canada et les bassins atmosphériques qui sont encore purs au Canada contre la détérioration.
- Réduire au minimum les effets négatifs des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et des oxydes d'azote (NO_x) sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, sur la santé humaine et les matériaux.
- Réduire au minimum les effets négatifs des particules inhalables sur la santé humaine et la visibilité.
- Songer davantage à rendre plus durables toutes les décisions ayant trait à l'énergie au Canada.
- Réduire les agressions environnementales attribuables au transport.

L'élimination de la menace que représentent les substances toxiques

- Déterminer les sources et les quantités des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui nécessitent une gestion (de façon opportune et selon de bonnes recherches scientifiques et de bonnes évaluations).
- Appliquer des mesures de gestion en vue de l'élimination presque complète des substances toxiques persistantes et bioaccumulables provenant de l'activité humaine.
- Appliquer des mesures de gestion pour prévenir, réduire ou éliminer les risques causés par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes et qui ne satisfont pas aux critères de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques.

L'application, de façon juste et efficace, des lois et des règlements relatifs à l'environnement

- Assurer un haut degré d'observation des lois et des règlements.
- Améliorer la capacité d'application.
- Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et s'attendent à ce que la loi soit adéquatement appliquée.
- Les ministères et organismes fédéraux comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence.

La conservation et l'amélioration de la biodiversité canadienne et planétaire

- Réaliser des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril par des initiatives fédérales pour les espèces en péril.
- Maintenir à des niveaux convenables ou supérieurs les populations ciblées de la faune qui relèvent de la compétence fédérale.
- Protéger ou améliorer les habitats de la faune et les écosystèmes importants.
- Faire avancer le programme international de la biodiversité par le leadership et l'expertise du Canada.
- Mettre en place un cadre national pour servir de guide efficace dans le cas de la conservation de la biodiversité canadienne.

La conservation et la restauration des écosystèmes

- Poursuivre des recherches scientifiques sur les écosystèmes, mettre au point des instruments scientifiques et transférer l'information à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes.
- Établir une capacité moderne et abordable de gestion et une infrastructure aussi moderne pour assurer l'exécution efficace de programmes de qualité relatifs à la science des écosystèmes.
- Déterminer en priorité les écosystèmes vulnérables et les conserver par l'élaboration de stratégies ou d'initiatives écosystémiques, régionales, sectorielles ou autres.
- Assurer un leadership fédéral pour conserver et protéger les ressources en eau du Canada.
- Améliorer la santé et la durabilité des écosystèmes ciblés partout au Canada par le truchement d'initiatives sur les écosystèmes de priorité nationale.

La sécurité contre les risques environnementaux

7. Engagements à long terme du Ministère (suite)

Les prévisions météorologiques et environnementales et les avertissements exacts et en temps opportun des violentes intempéries	<ul style="list-style-type: none">• Diffuser aux Canadiens en temps voulu et de façon exacte des renseignements météorologiques et environnementaux.• Veiller à ce que les Canadiens prennent des décisions judicieuses sur les répercussions sociales et économiques des changements météorologiques, climatiques et hydrologiques.• Établir une capacité scientifique pour comprendre les états passés, présents et futurs de l'environnement atmosphérique.
La prévention ou la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences pour l'environnement des situations d'urgence que connaît le Canada	<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les rejets accidentels.• Se préparer à faire face aux rejets accidentels.• Donner des conseils et un soutien spécialisé aux intervenants responsables.
<i>Une société plus verte</i>	
La promotion d'un écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace l'information et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis en temps opportun	<ul style="list-style-type: none">• Offrir de la part d'Environnement Canada des produits et des services qui répondent aux besoins des Canadiens.• Mettre au point des produits et des services qui aident les Canadiens à prendre des décisions respectueuses de l'environnement.• Fournir de la part d'Environnement Canada un large appui public aux services.
Les instruments pour prévenir la pollution et la mise au point de technologies douces et d'une capacité qui offrent des avantages sur le triple plan social, économique et environnemental	<ul style="list-style-type: none">• Mettre au point des technologies et des techniques environnementales et les faire connaître au pays et à l'étranger pour régler les problèmes environnementaux et contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique.• Veiller à la prévention de la pollution de façon à protéger l'environnement tout en contribuant à la création d'emplois et à la croissance économique.• Rendre le secteur industriel plus compétitif par des technologies et des techniques de production non polluantes et de prévention de la pollution.• Conférer des compétences, une capacité et des activités de gestion dans les localités pour donner suite aux priorités en matière d'environnement.• Environnement Canada se conformera à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et aux directives du Cabinet sur l'évaluation environnementale des politiques et des programmes.
La mobilisation à l'échelle nationale des partenariats efficaces et la constitution d'une voie forte sur la scène internationale à l'appui d'un programme de développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les programmes environnementaux, économiques et sociaux aux politiques et aux opérations du gouvernement dans le contexte du développement durable.• Établir des partenariats avec tous les secteurs de la société pour les mobiliser en vue du développement durable.• Veiller à ce qu'on tienne compte dans les enceintes et les mécanismes internationaux des intérêts nationaux du Canada au sujet du développement durable.

8. Références

Pour obtenir des copies papier des publications, prière de communiquer avec :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3
1 800 668-6767
1 819 997-2800

L'adresse de la Voie verte d'Environnement Canada sur le *World Wide Web* est la suivante :


<http://www.ec.gc.ca/envhome.html>







Environnement Canada | Environment Canada | La Voie verte - accueil | English | Recherche | Commentaires |

La Voie verte ^{MC} de l'autoroute de l'information
Site Web d'Environnement Canada gagnant de nombreux prix


Manchettes :

- [Plan d'action du Canada en matière de changements climatiques](#)
- [Lancement d'un réseau pour jeunes](#)

 **Quoi de neuf?**
[Les pages populaires](#)
[Communiqués de presse](#)
[Sujets et enjeux](#)
[Produits et services](#)
[Sites régionaux sur La Voie verte](#)
[La base d'informations sur l'état de l'environnement canadien](#)

 **Environnement Canada** |  **La ministre de l'Environnement** |  **Prévisions météorologiques** |  **Action écologique** |  **Produits commerciaux** |  **Liens à d'autres sites**

| English | Recherche | Commentaires |

 **Commentaires à :** L'équipe de la Voie verte,
Direction générale des communications
Information mise à jour le : 13 fév 1998
URL de cette page : <http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>
Droits d'auteur © 1997. Tous droits réservés.

Canada

Vous êtes sur [La Voie verte](#) ^{MC}, le site Web d'Environnement Canada.

9. Personnes-ressources pour plus de renseignements

Directeurs des Communications à l'administration centrale

Stefania Trombetti

Service de la protection de l'environnement
351, boul. St-Joseph
12^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125
Courriel : Paul.Hempel@ec.gc.ca

Karen Dufton

Service de conservation de l'environnement
351, boul. St-Joseph
9^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196
Courriel : Karen.Dufton@ec.gc.ca

Dianne Clarke

Service de l'environnement atmosphérique
10, rue Wellington
4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 997-0458 Téléc. : (819) 994-8841
Courriel : Dianne.Clarke@ec.gc.ca

Directeurs régionaux des Communications

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45 Alderney Drive
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340
Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca

Clément Dugas

Région du Québec
Environnement Canada
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859
Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca

Maureen Martinuk

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4787 Téléc. : (416) 739-4776
Courriel : Claire.Scrivens@ec.gc.ca

Tim Hibbard

Région des Prairies et du Nord
Environnement Canada
123, rue Main
Suite 150
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Tél. : (204) 983-2110 Téléc. : (204) 983-0964
Courriel : Tim.Hibbard@ec.gc.ca

Mary Beth Bérubé

Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
700-1200 West 73rd Avenue
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél. : (604) 713-9513 Téléc. : (604) 713-9517
Courriel : MaryBeth.Berube@ec.gc.ca

10. Glossaire

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)	Programme du Ministère, à adhésion facultative, pour réduire les rejets de polluants toxiques par les industries.
Bioaccumulation	Processus par lequel certaines substances chimiques sont ingérées et retenues par les organismes, soit en provenance directement de l'environnement, soit par suite de la consommation d'aliments qui contiennent des produits chimiques.
BPC (biphényles polychlorés)	Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.
COV (composés organiques volatils)	Les gaz et les vapeurs organiques (contenant du carbone) qui sont présents dans l'atmosphère contribuent à la formation de l'ozone troposphérique et certains sont des polluants atmosphériques toxiques.
Crédit	Une demande de fonds au Parlement. Le terme crédit est utilisé communément dans le sens de « service voté ». Le crédit ne devient un service voté que lorsque la loi de crédits qui le prévoit reçoit la sanction royale.
DDT (dichlorodiphényl-trichloroéthane)	Un insecticide synthétique introduit après la Seconde Guerre mondiale. Ce composé organique chloré est persistant et il a tendance à faire l'objet d'une bioaccumulation. Il n'est plus en circulation au Canada et aux États-Unis, mais on l'emploie encore au Mexique et en Amérique latine; il peut être transporté sur de longues distances et on en a trouvé dans les sédiments des Grands Lacs.
Dépenses du programme - brutes	Les dépenses budgétaires prévues, qu'elles soient financées par des affectations budgétaires ou par des recettes à valoir sur le crédit.
Dépenses du programme - nettes	Les dépenses budgétaires prévues sans tenir compte des recettes à valoir sur le crédit.
Développement durable	Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.
Dioxines et furannes	Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.
Écosystème	Une association intégrée et stable de ressources biologiques et non vivantes qui fonctionnent dans un lieu physique défini.
Énergie verte	L'énergie produite par une source non dommageable à l'environnement ou par des méthodes qui ne détériorent pas l'environnement (par exemple, le vent, le soleil).
Examen des programmes	Une initiative de l'ensemble du gouvernement (en trois phases) pour réduire les crédits budgétaires par un réaménagement des programmes, par des améliorations technologiques et par la diversification des modes de prestation des services.
Gaz à effet de serre	Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Les principaux gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques sont le gaz carbonique (CO ₂)-un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant de sources industrielles).
ISO 14000	Série de normes internationales pour les systèmes de gestion de l'environnement qui servent de directives aux organisations du monde entier sur la façon de gérer plus efficacement les aspects environnementaux de leurs activités, de leurs produits et de leurs services.

10. Glossaire (suite)

Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP)	Deux listes de substances dont on évalue en priorité la toxicité. La première liste de 44 substances a fait l'objet d'une évaluation et des plans de gestion sont en voie d'élaboration ou de mise en oeuvre pour les 25 substances qui ont été jugées toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> et elle est en train d'être évaluée.
Menacées	Les espèces qui pourraient se retrouver en péril si l'on ne freine pas les facteurs qui en limitent la croissance.
Niveaux de référence approuvés	Le montant des ressources qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor pour exécuter les politiques et les programmes approuvés.
Ozone stratosphérique	La couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.
Ozone troposphérique	L'ozone (O ₃) qui se trouve près de la surface de la terre et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font un polluant préoccupant dans le smog.
Paiements de transfert	Paiements autorisés par un crédit budgétaire contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.
Passif éventuel	Les dettes potentielles qui peuvent devenir des obligations financières réelles selon que certains événements ont lieu ou n'ont pas lieu (par exemple, les pertes possibles par suite de litiges imminents ou en souffrance).
Péril (en)	Une espèce qui peut sous peu disparaître du Canada ou du monde.
Polluants organiques persistants (POP)	Des substances organiques, comme certains pesticides (DDT), chlordane, endrine, etc.), des produits chimiques industriels (BPC), des sous-produits et des contaminants (dioxines et furannes). Ces polluants ne se décomposent pas facilement dans l'environnement et ils sont facilement absorbés par les organismes vivants (par exemple, en mangeant des aliments contaminés, en buvant de l'eau polluée et en respirant un air pollué, etc.).
Rapport sur le rendement	Document primaire de responsabilisation du Ministère; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il traite du rendement du Ministère jusqu'au plus récent exercice financier et il se fonde sur les plans et les priorités indiqués dans le Rapport sur les plans et les priorités comme base de comparaison.
Rapport sur les plans et les priorités	Un document primaire de planification stratégique du Ministère; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il dépeint le mandat, les plans et les priorités du Ministère et énonce les stratégies qu'il prendra pour obtenir les principaux résultats prévus.
Recettes à valoir sur le crédit	Les recettes inscrites au crédit que le Ministère est autorisé à réutiliser.
Services votés	Voir sous « crédit ».
Smog	C'est une concentration de deux mots anglais, « smoke » et « fog ». Il se produit lorsque des oxydes d'azote (NO _x) et des composés organiques volatils (COV) réagissent pendant les températures chaudes en présence des rayons solaires. L'air stagnant contribue à la formation de smog.
SO₂	Anhydride sulfureux. C'est un produit chimique dont les émissions pénètrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.
Substances toxiques, bioaccumulables et persistantes	Ce sont des substances qui produisent des effets toxiques chez les organismes vivants et qui demeurent longtemps dans l'environnement et s'accumulent le long de la chaîne alimentaire.
Système de gestion de l'environnement	Une méthode systématique pour les organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et que les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.
Trésor	L'ensemble de tous les fonds publics qui sont déposés à l'ordre du Receveur général du Canada.

11. Sigles

ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANACE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
ARET	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
BPC	Biphényle polychloré
CCAIM	Conseil canadien des accidents industriels majeurs
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CEE-NU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CMI	Commission mixte internationale
COV	Composés organiques volatils
DDT	Dichlorodiphényltrichloréthane
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
EPT	Équivalent plein temps
LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
LPEAVSRCII	<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>
LPEPC	<i>Loi pour la protection des espèces en péril au Canada</i>
LSIP	Liste des substances d'intérêt prioritaire
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAIN	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
NO_x	Oxydes d'azote
OENG	Organisation environnementale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OZONE O₃	Ozone troposphérique
PAD	Polluants atmosphériques dangereux
PGST	Politique de gestion des substances toxiques (celle du gouvernement fédéral et celle du CCME)
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
RÉSÉ	Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques
RNCan	Ressources naturelles Canada
RNDF	Réseau national de détection de la foudre
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SACO	Substances qui appauvrissent la couche d'ozone
SGE	Système de gestion de l'environnement
SO₂	Anhydride sulfureux
ST	Santé Canada
STPB	Substances toxiques persistantes et bioaccumulables
TC	Transports Canada

12. Index

A

Accord d'harmonisation 4, 6, 7, 11, 12, 32, 33
An 2000 11, 19, 26, 32, 34, 38
Arctique 18, 22, 32, 55
ARET 5, 12, 19, 62, 64

B

Bassin de Géorgie 6, 21, 22
Biodiversité 3, 6, 12, 15, 20, 21, 23, 58
Bois du Nord 19

C

Centre canadien de documentation sur la prévention de la pollution 30
Centre de l'environnement du Pacifique 19
Changements climatiques 1, 3, 6, 7, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 43, 62
Commission mixte internationale 8, 15, 22, 64
Conformité avec les lois 5
Conseil canadien des accidents industriels majeurs 27, 50, 64
Convention de Bâle 7, 33
Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction 21, 22, 56, 64

D

Diversification des modes de prestation des services 34, 35, 62, 64

E

Élimination presque complète 5, 18, 19, 58
Espèces à risque 3, 6, 12, 20, 21, 32
Espèces menacées ou en péril 6, 58

F

Fleuve Fraser 6, 15, 21, 22, 27, 41, 49

G

Gaz à effet de serre 3, 5, 6, 9, 11, 15, 16, 17, 26, 58, 62
Grands Lacs 7, 10, 15, 18, 21, 30, 62

I

Immersion en mer 20, 57
Initiatives écosystémiques 6, 21, 58
Innovations 28
Irving Whale 14, 19, 26

J

Jeunes 13, 30, 32

L

Lieux contaminés 15, 19
Loi canadienne sur la protection de l'environnement 5, 7, 12, 18, 19, 23, 27, 31, 33, 56, 57, 64
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial 6, 21, 22, 56, 64
Loi sur la protection des espèces en péril au Canada 6, 7, 20, 31, 33, 64

M

Mares de goudron de Sydney 7, 19, 32, 33

N

Nature 1, 3, 7, 12, 16, 20, 29, 30

O

Oiseaux migrateurs 6, 8, 15, 20, 37, 55, 57

P

Partenaires en vol 6, 21
Particules inhalables 5, 58
Plan nord-américain de la gestion de la sauvagine 6, 12, 20, 21, 49, 64
Précipitations acides 5, 6, 7, 10, 16, 17, 26, 29, 63
Projets communautaires 7, 30
Protocole de Kyoto 5, 11, 16, 17

R

Radar Doppler 25, 45
Récif Randall 19
Recouvrement des coûts 34, 36, 37, 38, 56
Réseau canadien de détection de la foudre 14, 25, 41, 45
Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques 64
Ressources humaines 8
Rivière Rouge 6, 22, 24, 26, 27
Rivières du Nord 6, 15, 21, 22

S

Saint-Laurent 6, 7, 21, 22, 30, 31, 41, 48, 49
Smog 3, 6, 11, 15, 16, 25, 26, 32, 63
Substances appauvrissant la couche d'ozone 5, 23, 54, 56
Système de gestion de l'environnement 63
Système national des urgences environnementales 6, 27

T

Technologies douces 7, 30, 59

V

Voie verte 11, 33, 64